

AFFICHÉ
LE : 05/05/2026

PROJET D'ETABLISSEMENT

CRÈCHE COLLECTIVE et FAMILIALE

« GRANDI'OZ »

Ozoir la Ferrière

Le 4 avril 2026

Table des matières : Introduction

Table des matières

1. LE PROJET SOCIAL	7
1.1 La Commune d'Ozoir-la-Ferrière	7
1.2 Le contexte démographique : Dynamique de population.....	8
1.3 Structure familiale	10
1.4 L'emploi.....	12
1.5 Recensement des besoins et de l'offre existante	13
1.6 Synthèse et conclusions.....	15
2 LE PROJET D'ETABLISSEMENT	15
2.1 Les prestations d'accueil proposées – Inscription institutionnelle	17
2.1.1 Le gestionnaire et le service Petite Enfance	17
2.1.2 Les partenaires institutionnels	18
2.1.3 Les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant	19
2.1.4 Le Relais Petite Enfance (RPE)	19
2.1.5 Un établissement en évolution : la crèche collective et familiale Grandi'Oz	20
2.1.6 Une offre d'accueil inclusive et évolutive	20
3 LE PROJET PEDAGOGIQUE :	21
3.1 Présentation de la crèche collective et familiale « Grandi'Oz »	21
3.1.1 Type de structure	21
3.1.2 Capacité d'accueil	21
3.1.3 Public accueilli	21
3.1.4 Horaires d'ouverture	22
3.1.5 Organisation générale et sections	22
3.2 Les modalités d'accueil proposées.....	22
3.2.1 L'accueil régulier	22

3.2.2 L'accueil occasionnel	23
3.2.3 L'accueil d'urgence ou exceptionnel	23
3.2.4 Conditions d'admission	23
3.3 Les principes d'accueil.....	24
3.3.1 Un accueil individualisé au sein du collectif ou du familial.....	24
3.3.2 Le respect des besoins fondamentaux de l'enfant.....	24
3.3.3 La sécurité affective et physique.....	24
3.3.4 Une posture professionnelle bienveillante et respectueuse.....	25
3.4 L'accueil de l'enfant et de sa famille.....	25
3.4.1 Le premier accueil.....	25
3.4.2 La place donnée aux parents.....	26
3.4.3 La communication quotidienne.....	26
3.4.4 La continuité éducative entre la famille et la crèche	26
3.5 La période de familiarisation.....	26
3.5.1 Objectifs de la période de familiarisation.....	27
3.5.2 Rôle de la professionnelle référente.....	27
3.5.3 Modalités d'adaptation progressives	27
3.5.4 Place de l'objet transitionnel	27
3.6 L'équipe pluridisciplinaire	28
3.6.1 Le rôle de la direction	28
3.6.2 Travail d'équipe et réflexion professionnelle	30
3.6.3 Accueil et accompagnement des stagiaires	31
3.6.4 La politique de santé.....	32
3.6.5 Le Référent Santé et Accueil Inclusif et temps infirmier	33
3.7 L'accueil inclusif.....	34
3.7.1 Accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques.....	34
3.7.2 Le rôle du Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) et du temps infirmier	34
3.7.3 Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI).....	35
3.7.4 Les partenariats médicaux et institutionnels	35
3.7.5 L'accessibilité de la structure.....	35
4 LE PROJET ÉDUCATIF	35

4.1 Fondements pédagogiques et valeurs éducatives	35
4.1.1 L'enfant, sujet et acteur de son développement	36
4.1.2 Une posture professionnelle bienveillante et contenante	36
4.1.3 Le respect du rythme et de l'individualité de chaque enfant	36
4.1.4 L'égalité, l'inclusion et la non-discrimination	36
4.1.5 Une approche éducative globale et cohérente	37
4.2 Le soin comme support éducatif	37
4.2.1 Le change, un temps de relation individualisée	37
4.2.2 L'hygiène et le respect du corps	37
4.2.3 La verbalisation et la communication avec l'enfant	38
4.2.4 Une posture éducative commune et cohérente	38
4.3 Le sommeil	38
4.3.1 Le respect des rythmes individuels	38
4.3.2 Des conditions favorisant un endormissement sécurisé	38
4.3.3 Les rituels et la continuité avec la maison	39
4.4 Les repas	39
4.4.1 Le repas comme temps éducatif	39
4.4.2 La découverte alimentaire	39
4.4.3 L'autonomie progressive de l'enfant	40
4.4.4 La prise en compte des régimes particuliers	40
4.5 Le jeu, l'éveil et le développement global de l'enfant.....	40
4.6 La place des familles	42
4.7 L'inscription dans le territoire.....	43
4.8 Sensibilisation à notre environnement.....	44
4.8.1 Pratiques écoresponsables de la structure	44
4.9 Modalités d'évaluation	45
4.10 Actualisation du projet	46
Conclusion.....	47
ANNEXE 1.....	47
Inclusion et handicap	47
1. Principes fondamentaux de l'accueil inclusif	47

2. Accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques	47
3. Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI).....	48
4. Adaptation de l'environnement et des pratiques	49
5. La place de la famille	49
6. Travail en partenariat et réseau	50
7. Accompagnement des équipes	50
8. Une démarche évolutive et partagée.....	51
ANNEXE 2.....	51
Égalité filles / garçons	51
1. Principes éducatifs	51
2. Aménagement des espaces et choix du matériel	52
3. Posture professionnelle et pratiques éducatives	52
4. Accompagnement des émotions et des relations	52
5. Travail avec les familles.....	52
6. Une démarche évolutive et réfléchie.....	53
ANNEXE 3.....	53
Pratiques de soins détaillées	53
1. Le change	53
2. L'hygiène corporelle	54
3. L'accompagnement à l'acquisition de la propreté	55
4. L'administration des traitements médicaux.....	56
5. La prise en compte des besoins spécifiques de santé	57
6. La surveillance de l'état de santé de l'enfant.....	57
7. Les règles d'hygiène professionnelle	57
8. Le temps du repas.....	57
9. Le sommeil	60
ANNEXE 4.....	62
Développement durable – démarche détaillée	62
1. Principes généraux	62
2. Gestion des déchets et lutte contre le gaspillage.....	63
3. Gestion des ressources (eau, énergie, consommables).....	63

4. Choix des produits et du matériel	63
5. Aménagement des espaces et lien avec la nature	64
6. Sensibilisation et implication des équipes	64
7. Association des familles	64
8. Une démarche progressive et évolutive	64
9. Qualité de l'air	65
ANNEXE 5.....	66
Journée type section Bébé/ Moyens	66
Tableau des horaires du personnel section Bébé/moyens :	68
Journée type section Moyens / Grands	69
Tableau des horaires du personnel section Moyens/Grands :	71

INTRODUCTION

Le projet d'établissement des crèches d'Ozoir-la-Ferrière s'inscrit dans le cadre réglementaire, qui redéfinit les règles de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant et renforce les exigences de qualité, de sécurité et de professionnalisation des équipes. Il vise à garantir un accueil bienveillant, sécurisé et adapté aux besoins des tout-petits, tout en harmonisant les pratiques pédagogiques et organisationnelles. Il intègre désormais plusieurs projets, à savoir ; le social, l'éducatif, le pédagogique, le développement durable, tous devenus obligatoires dans toutes les structures. Construit en cohérence avec les attentes des familles et les orientations municipales, il affirme l'engagement de la ville pour un service public de la petite enfance moderne, inclusif et exigeant.

1. LE PROJET SOCIAL

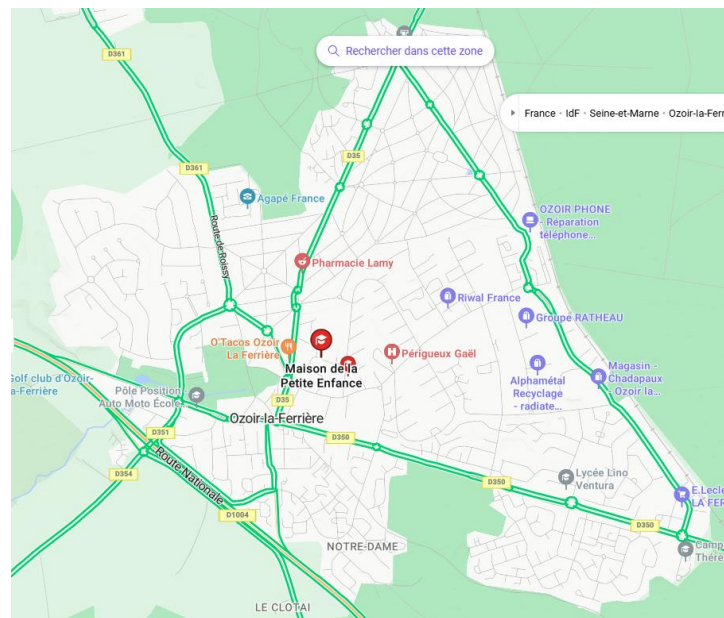
1.1 La Commune d'Ozoir-la-Ferrière

Située à l'Est du département de Seine-et-Marne, au cœur de la Communauté de Commune les portes Briardes entre Villes et Forêts, Ozoir-la-Ferrière occupe une position stratégique entre la métropole parisienne et les grands pôles économiques de Marne-la-Vallée. Avec un territoire mêlant zones pavillonnaires, espaces naturels préservés et équipements urbains structurants, la commune se distingue par un cadre de vie attractif et recherché, particulièrement favorable aux familles.

Bénéficiant d'une accessibilité renforcée grâce à la ligne E du RER, à la proximité de l'A4 et de l'A104, ainsi qu'à un réseau de transports interurbains dense, Ozoir-la-Ferrière s'inscrit dans une dynamique résidentielle soutenue. Cette situation géographique privilégiée permet aux habitants de conjuguer la tranquillité d'un environnement verdoyant avec la proximité immédiate des bassins d'emplois et des services métropolitains.

Le territoire communal se caractérise également par une trame verte et bleue importante, notamment grâce à la forêt domaniale d'Armainvilliers et à de nombreux espaces de loisirs. Ces éléments contribuent à renforcer l'attractivité de la ville auprès des jeunes ménages, qui représentent une part significative de la population locale.

Dans ce contexte, la question de l'accueil du jeune enfant occupe une place centrale dans la politique publique locale. L'évolution démographique, les mobilités résidentielles et les attentes des familles nécessitent une analyse fine des besoins, afin d'adapter l'offre existante et d'anticiper les enjeux à venir. Ce diagnostic vise ainsi à éclairer les orientations futures en matière de petite enfance, en tenant compte des spécificités structurelles et géographiques du territoire ozoirien.



1.2 Le contexte démographique : Dynamique de population

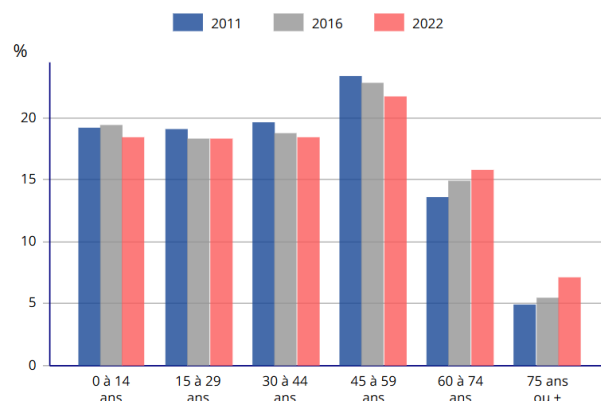
Ozoir-la-Ferrière connaît depuis plusieurs années une dynamique démographique soutenue, caractérisée par une attractivité résidentielle forte. Depuis quelques années, la commune accueille une population relativement jeune, portée par l'arrivée régulière de ménages avec enfants attirés par le cadre de vie, l'offre scolaire et la proximité des pôles d'emplois franciliens. Cette évolution se traduit par une présence significative des 0-6 ans, un indicateur essentiel pour anticiper les besoins en matière d'accueil du jeune enfant.

La population d'Ozoir-la-Ferrière a diminué de 2,47% entre 1999 et 2016 puis augmenté de nouveau de 3,82 % pour atteindre un pic en 2022 avec 20 969 habitants. Ce pic s'explique en partie par une période de fortes constructions sur le territoire et à cause notamment de phénomènes de décohabitations, de divorces, qui ont divisé puis redéveloppé les typologies des familles.

Population et densité	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Population	4 739	11 778	13 719	19 031	20 707	20 152	20 123	20 196	20 969
Densité moyenne (hab/km²)	304,2	756,0	880,6	1 221,5	1 329,1	1 293,5	1 291,6	1 296,3	1 345,9

Population par grandes tranches d'âges

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	20 123	100,0	20 196	100,0	20 969	100,0
0 à 14 ans	3 860	19,2	3 948	19,5	3 874	18,5
15 à 29 ans	3 845	19,1	3 723	18,4	3 838	18,3
30 à 44 ans	3 973	19,7	3 787	18,8	3 886	18,5
45 à 59 ans	4 717	23,4	4 613	22,8	4 569	21,8
60 à 74 ans	2 743	13,6	3 013	14,9	3 319	15,8
75 ans ou plus	984	4,9	1 111	5,5	1 483	7,1



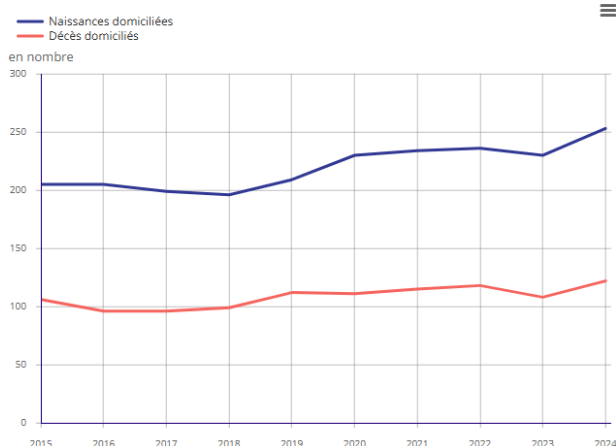
La répartition de la population par tranche d'âge est ainsi équilibrée. Cependant, on remarque un certain vieillissement de la population communale jusqu'en 2022. En effet, après un pic en 2016 du nombre de jeunes sur la commune, on constate une baisse significative (-74 jeunes) jusqu'en 2022.

En 2018, l'indice de jeunesse de la commune, qui correspond au rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des +60 ans, est de 1,33. Comparativement, celui de la Seine-et-Marne est de 1,54.

Néanmoins, au de-là des statistiques arrêtées en 2022 et en l'absence de données officielles plus récentes, les services constatent que la commune a accueilli un nombre de jeunes familles plus important que les années précédentes. Pour cause, le nombre d'enfants scolarisés en maternelle a fortement augmenté récemment avec des fratries de moins de 3

ans qui ne sont pas systématiquement ou pas encore recensées dans les données du service Petite Enfance.

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2025.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Naissances domiciliées	205	205	199	196	209	230	234	236	230	253
Décès domiciliés	106	96	96	99	112	111	115	118	108	122

Par ailleurs, la commune présente un solde migratoire positif avec une population vieillissante jusqu'en 2022 mais une pyramide des âges qui demeure équilibrée.

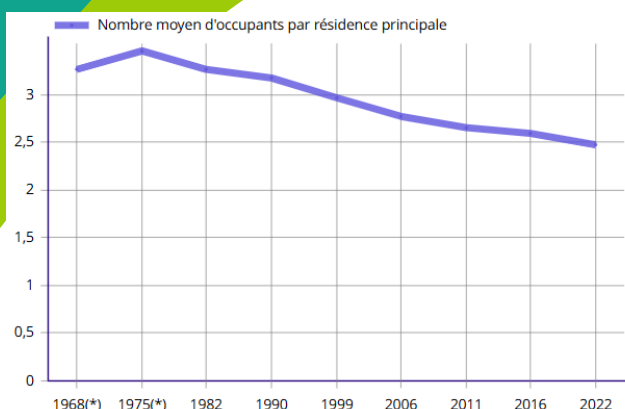
On remarque une augmentation régulière du nombre de naissances domiciliées sur la commune. Malgré certains constats d'un léger vieillissement de la population, l'apport de population ces dernières années peut influencer positivement sur le nombre de naissances (+48 en 9 ans).

Les nouvelles constructions doivent favoriser une mixité de taille de logement, et par conséquent accueillir des logements de petite et moyenne taille, afin d'une part de répondre au phénomène de desserrement des jeunes ozoiriens, d'autre part de faire face à la baisse du nombre de personnes par ménage, et enfin d'accueillir de jeunes ménages avec enfant afin de maintenir une structure par âge de la population équilibrée.

1.3 Structure familiale

Le territoire se distingue par une proportion importante de familles biactives, dont les besoins en modes de garde sont particulièrement élevés. La prédominance de l'habitat pavillonnaire favorise l'installation de ménages stables, mais la mobilité résidentielle reste notable.

notamment chez les jeunes parents en quête d'un environnement sécurisé et d'équipements adaptés. Cette configuration influence directement la demande en solutions d'accueil diversifiées et flexibles.



Aujourd'hui, le diagnostic territorial fait état d'un nombre moyen de personnes par ménage qui diminue et parallèlement d'une forte augmentation des ménages d'une personne.

Ainsi, les nouvelles constructions devront répondre aux besoins de la population ozoirienne et faire face à certaines carences

du parc immobilier recensées dans le diagnostic territorial, dont celle relative à la présence d'une minorité de petits logements.

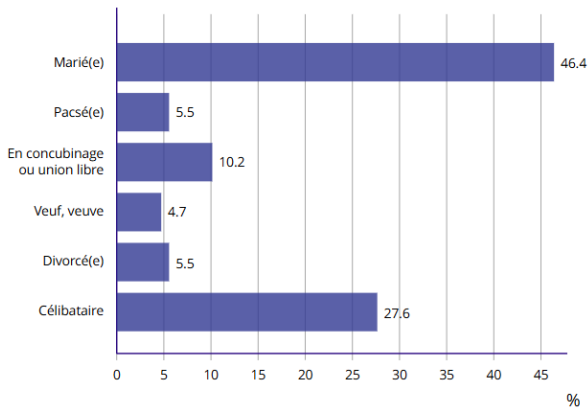
Répartition des familles selon le nombre d'enfants (moins de 25 ans)

Nombre d'enfants	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	5 851	100,0	5 869	100,0	6 048	100,0
Aucun enfant	2 438	41,7	2 485	42,3	2 754	45,5
1 enfant	1 396	23,9	1 385	23,6	1 335	22,1
2 enfants	1 371	23,4	1 444	24,6	1 320	21,8
3 enfants	477	8,2	435	7,4	482	8,0
4 enfants ou plus	169	2,9	120	2,0	157	2,6

Sur la base des données du recensement 2022 :

- Près de la moitié des familles n'ont pas d'enfant (45,5 %) → souvent couples sans enfant ou personnes seules vivant en ménage.
- Les familles avec 1 ou 2 enfant(s) représentent près de 44 % des familles de la commune.
- Les familles « nombreuses » (3 enfants et plus) sont minoritaires, autour de 10 %.

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2022



Type de famille	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	5 851	100,0	5 869	100,0	6 048	100,0
Couples avec enfant(s)	2 969	50,7	2 930	49,9	2 770	45,8
Familles monoparentales	795	13,6	862	14,7	1 012	16,7
Hommes seuls avec enfant(s)	125	2,1	169	2,9	187	3,1
Femmes seules avec enfant(s)	669	11,4	693	11,8	825	13,6
Couples sans enfant	2 088	35,7	2 076	35,4	2 266	37,5

Selon les données publiées sur les profils démographiques (recensement INSEE/analyses au 01/01/2025), 16,7 % soit 1012 familles à Ozoir-la-Ferrière sont des familles monoparentales (un parent isolé avec au moins un enfant).

Ce taux est supérieur à la moyenne nationale qui est habituellement plus faible dans des zones comparables en France.

Le portrait social CAF 2023 pour le département de Seine-et-Marne donne des indicateurs de référence suivants :

- 43 % des foyers bénéficiant de la CAF ont au moins un enfant à charge (c'est plus que la moyenne régionale).
- 18 % des familles allocataires sont des familles monoparentales

1.4 L'emploi

L'emploi à Ozoir-la-Ferrière se caractérise par une participation féminine particulièrement élevée : 74,5 % des femmes âgées de 15 à 64 ans sont actives, un niveau supérieur à la moyenne nationale environ 70 %. Ce dynamisme traduit à la fois un tissu socio-économique attractif et une volonté marquée des Ozoiriennes de s'inscrire durablement dans le marché du travail.

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2022

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	13 548	10 472	77,3	9 437	69,7
15 à 24 ans	2 664	1 104	41,5	874	32,8
25 à 54 ans	8 172	7 610	93,1	6 992	85,6
55 à 64 ans	2 712	1 758	64,8	1 572	57,9
Hommes	6 655	5 337	80,2	4 788	71,9
15 à 24 ans	1 316	601	45,6	470	35,7
25 à 54 ans	3 967	3 792	95,6	3 480	87,7
55 à 64 ans	1 372	945	68,9	837	61,0
Femmes	6 893	5 135	74,5	4 650	67,5
15 à 24 ans	1 347	503	37,4	404	30,0
25 à 54 ans	4 206	3 819	90,8	3 511	83,5
55 à 64 ans	1 340	813	60,6	734	54,8

L'Observatoire national de la petite enfance rappelle que l'offre d'accueil varie fortement selon les territoires et que les besoins augmentent dans les communes où les femmes sont très actives. À l'échelle nationale, on compte environ 59 places d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans, un ratio qui laisse apparaître un déficit structurel.

Dans le contexte local où près de trois femmes sur quatre travaillent, la pression sur les modes de garde est encore plus forte :

- Les familles recherchent des solutions fiables et flexibles pour concilier horaires professionnels et vie familiale ;
- Les structures existantes (crèches municipales, micro-crèche, assistantes maternelles) doivent absorber une demande soutenue ;
- La disponibilité des places devient un enjeu majeur d'attractivité pour la commune.

1.5 Recensement des besoins et de l'offre existante

L'offre de garde en petite enfance à Ozoir-la-Ferrière s'organise autour d'un ensemble de solutions publiques, privées et individuelles, mais les données disponibles montrent surtout une forte demande locale, cohérente avec un taux d'activité féminin élevé (74 %). Cette dynamique crée une pression notable sur les modes d'accueil pour les enfants de moins de trois ans. Dans les structures municipales, il est constaté depuis 6 ans une évolution constante du nombre de refus de places en crèche, faute de places disponibles (57 en 2020 contre 85 en 2025, soit une hausse de 67 % sur 6 ans)

EAJE municipaux : 119 places

Crèche collective Brin d'Eveil : 40 places
 Crèche collective et Familiale Grandi'Oz : 24 places (familial)
 25 places (collectif)
 Crèche collective Oz'illons : 30 places

Relais Petite Enfance Family d'Oz :
du particulier employeur)

0 place (en lien avec les assistantes maternelles

La municipalité augmente sa capacité d'accueil en juin 2026 avec l'ouverture d'une crèche collective et familiale dont la partie collective va passer, de 12 enfants au maximum en journée continue (sur 3 jours), à 25 enfants maximum (sur 4 jours).

EAJE privés ou indépendants : 246 places environ

Crèche collective les choupinoux : 12 places

78 Assistantes Maternelles du particulier employeur : 234 places (estimation)

(En France une assistante maternelle offre entre 2,5 - 3 places)

Le nombre de places d'accueil disponibles sur la commune est d'environ 365 chaque année.

Le besoin d'offre d'accueil sur la commune peut être défini comme suit, considérant une base de 20 969 habitants (source 2022) et qu'en France, les enfants de 0 à 2 ans représentent en moyenne 3,3 % de la population.

En appliquant ce ratio à Ozoir : $20969 \times 3,3\% = 690$ enfants de moins de 3 ans auraient besoin d'être accueillis.

Si l'on compare le besoin à l'offre :

Enfant de -3 ans : 690 environ

Places disponibles : 365 environ

Le déficit est estimé à 325 places environ

Les taux de couvertures des modes d'accueil selon les données CAF 77.

	Taux cov. EAJE PSU	Taux cov. Hors EAJE PSU	Taux cov. EAJE ensemble	Taux cov. Préscolarisation	Taux cov. ASSMAT	Taux cov. Salarié au domicile	Taux cov. Accueil individuel	Taux cov. Global
2022	27,8	1,6	29,5	0,4	31,4	1	32,4	62,2
2023	21,9	1,7	23,6	0,7	34,8	1,2	36	60,3

L'offre existante est qualifiée de satisfaisante voire élevée pour la commune malgré une baisse du taux de couverture (-1.9) entre les deux années 2022/2023.

Le déficit calculé entre le besoin et l'offre montre que des familles privilégient des modes d'accueils individuels sur le territoire voir même en dehors du territoire Ozoirien. Bien que l'augmentation du nombre de places d'accueil sur une structure communale réduise le dit-déficit, il faut considérer que le taux de couverture pourrait encore être amélioré pour satisfaire au mieux les familles.

1.6 Synthèse et conclusions

Même si la tendance nationale indique une baisse continue des naissances, l'INSEE indique que la Seine-et-Marne reste un département **en croissance**, mais que cette croissance ralentit et repose **de plus en plus sur un pic de naissances** depuis 2022. Selon les projections des populations départementales 2027 /2035 la Seine-et-Marne conserverait une dynamique démographique positive, même si le vieillissement s'accroît sur le territoire local. La baisse des naissances atteindra un plateau et redescendra progressivement (-2 % par an en moyenne).

Les demandes d'accueil d'enfants resteront élevées à court terme car la baisse des naissances sera lente.

La commune garderait donc une pression persistante sur les crèches et les assistantes maternelles, surtout si elle reste attractive pour les jeunes ménages et particulièrement pour l'emploi des femmes par rapport au taux national.

Considérant le cadre de gestion du Service Public de la Petite Enfance, il convient que la collectivité, au vu de ses récentes responsabilités soit vigilante à l'avenir quant à la création de nouvelles structures ou à l'agrandissement de celles existantes. Le taux de couverture d'accueil du jeune enfant sur le territoire est élevé et se rapproche de la moyenne départementale.

Une demande raisonnable de création de places ne semblerait pas créer de difficulté à très court terme au vu de la conjoncture mais des demandes soutenues fragiliseraient la pérennité et le financement (PSU) des EAJE à moyen/long terme. La commune doit également prendre en considération que la majorité des enfants accueillis le sont en accueil à domicile par des assistantes maternelles et qu'il existe une réelle crise des vocations dans ce métier qui montre une tendance à la baisse de ce cadre d'emploi (- 6 % par an en moyenne).

Il convient donc de réguler et de limiter raisonnablement la création des places sur le territoire.

2 LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Contexte et finalité du projet d'établissement

Le projet d'établissement constitue le document de référence de l'accueil en petite enfance. Il définit le cadre général de l'accueil proposé aux enfants et à leurs familles, en précisant les valeurs, les principes et les engagements qui guident l'action quotidienne de l'équipe.

Ce projet a pour finalité de garantir un accueil sécurisant, bienveillant et de qualité, respectueux des besoins fondamentaux de chaque enfant, de son rythme, de son développement et de son individualité. Il vise également à offrir aux familles un cadre clair, lisible et cohérent, favorisant une relation de confiance et de partenariat.

Le projet d'établissement donne du sens aux pratiques professionnelles et constitue un repère commun pour l'ensemble des acteurs : enfants, familles, professionnels et partenaires.

Cadre réglementaire

Le projet d'établissement s'inscrit dans le respect du cadre réglementaire applicable aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), et notamment :

- Le **Code de la santé publique**, qui définit les conditions d'organisation, de fonctionnement et de sécurité des structures d'accueil du jeune enfant ;
- Le **décret n°2021-1131 du 31 août 2021**, relatif aux EAJE, qui renforce les exigences en matière de qualité de l'accueil, de bientraitance, de sécurité et de prévention des risques ;
- La **Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant**, qui pose les principes fondamentaux d'un accueil respectueux des droits, des besoins et du développement de l'enfant ;
- Le **Référentiel national qualité de l'accueil du jeune enfant**, qui constitue un socle commun de bonnes pratiques professionnelles et une référence en matière d'amélioration continue de la qualité.

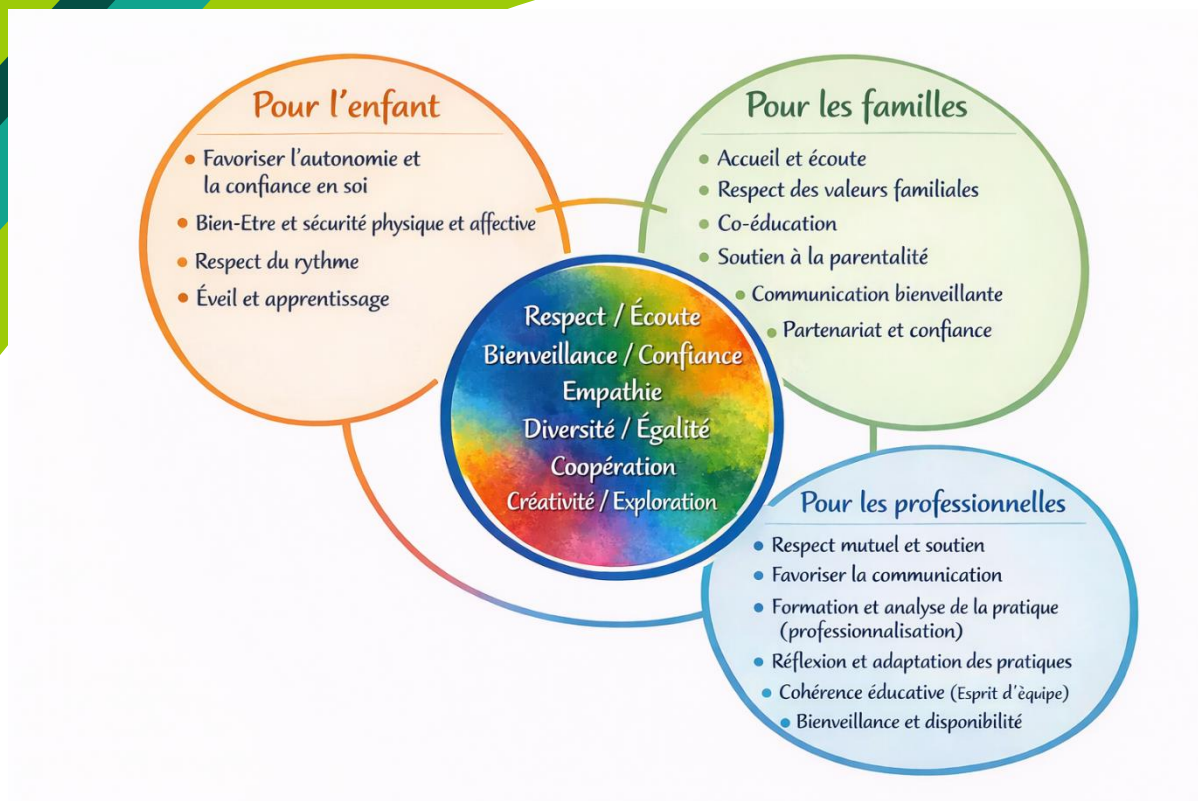
Ces textes constituent le cadre de référence dans lequel s'inscrit l'ensemble des orientations portées par le projet.

Valeurs fondamentales portées par les structures

Les structures s'appuient sur des valeurs communes, qui guident l'ensemble des décisions et des pratiques professionnelles :

- Le **respect de l'enfant** en tant que personne à part entière, avec ses besoins, ses émotions et son rythme propre.
- La **bientraitance et la bienveillance**, entendues comme une posture professionnelle attentive, respectueuse et sécurisante, tant sur le plan physique qu'émotionnel.
- La **sécurité affective**, indispensable au développement et à l'épanouissement de l'enfant.
- La **coopération avec les familles**, reconnues comme les premiers éducateurs de leur enfant.
- Le **respect, la discrétion professionnelle et la cohésion d'équipe**, garants d'un accueil de qualité et d'un climat serein au sein de la structure.

Ces valeurs constituent le socle commun sur lequel repose l'ensemble du projet d'établissement.



Évolutif et participatif

Le projet d'établissement est un document vivant, amené à évoluer en fonction :

- Des besoins des enfants accueillis,
- Des attentes et retours des familles,
- Des évolutions réglementaires,
- Des réflexions et analyses menées par l'équipe.

Il est construit et actualisé de manière **participative**, en associant les professionnels de la structure et, lorsque cela est pertinent, les familles et les partenaires. Cette démarche favorise une dynamique d'amélioration continue et une cohérence durable entre les valeurs affichées et les pratiques mises en œuvre.

2.1 Les prestations d'accueil proposées – Inscription institutionnelle

2.1.1 Le gestionnaire et le service Petite Enfance

La Ville d'Ozoir-la-Ferrière est gestionnaire des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant (EAJE).

À ce titre, le Maire assure la responsabilité politique et institutionnelle de l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire communal.

La ville gère quatre structures dédiées à la petite enfance :

- Deux crèches collectives,
- Une crèche collective et familiale,
- Un Relais Petite Enfance (RPE).

L'ensemble de ces structures est placé sous la responsabilité du **service Petite Enfance**, rattaché à la **Direction Éducation, Enfance et Jeunesse**.

Coordonnées du service Petite Enfance :

Maison de la Petite Enfance

Allée André Boyer

77330 Ozoir-la-Ferrière

☎ 01 60 02 53 87

✉ petiteenfance@mairie-ozoir-la-ferriere.fr

Le service Petite Enfance assure la coordination, l'organisation et la supervision de l'ensemble des EAJE municipaux. La responsable du service veille à la cohérence des projets, à la qualité de l'accueil et au respect du cadre réglementaire.

Une assistante administrative accueille, informe et oriente les familles dans leurs démarches de recherche de place en crèche. Elle remet les dossiers d'inscription et fournit toutes les informations nécessaires concernant les établissements, leurs modalités d'accueil et leur fonctionnement.

Le service Petite Enfance travaille en étroite collaboration avec :

- La **Régie de Recettes**, chargée du suivi de la facturation et du paiement des participations familiales ;
- Le **service Enfance**, dans le cadre de projets transversaux et d'actions éducatives communes.

2.1.2 Les partenaires institutionnels

La Ville d'Ozoir-la-Ferrière s'appuie sur des partenaires institutionnels essentiels à la qualité et à la sécurité de l'accueil des jeunes enfants.

Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne – Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

- Délivre les avis d'ouverture des établissements après validation des plans, des capacités d'accueil et de la qualification des équipes ;
- Détermine le nombre de places autorisées en fonction des espaces et des conditions d'accueil ;
- Contrôle la conformité des structures et le respect de la réglementation applicable aux EAJE ;

- Valide les projets d'établissement, les projets pédagogiques et les règlements de fonctionnement.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-et-Marne :

- Valide les projets d'établissement et les règlements de fonctionnement ;
- Soutient financièrement le fonctionnement des structures dans le cadre de conventions d'objectifs et de financement.

2.1.3 Les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant

La Ville d'Ozoir-la-Ferrière propose une offre diversifiée d'accueil, adaptée aux besoins des familles et des enfants.

Crèche collective « Brin d'Éveil »

- Type d'accueil : accueil régulier
- Capacité : 40 enfants répartis en trois sections (bébés, moyens, grands)
- Âge : de 10 semaines à l'entrée à l'école
- Horaires : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30

Crèche collective « Oz'illons »

- Type d'accueil : accueil régulier
- Capacité : 30 enfants répartis en deux sections d'âges mélangés
- Âge : de 9 mois à l'entrée à l'école
- Horaires : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30

Crèche collective et familiale « Grandi'Oz »

- Type d'accueil : accueil collectif et familial, régulier et occasionnel
- Capacité :
 - 24 enfants en accueil familial au domicile des assistantes maternelles agréées,
 - 25 enfants en accueil collectif, répartis en deux sections d'âges mélangés
- Âge : de 10 semaines à l'entrée à l'école
- Horaires :
 - Accueil familial : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30
 - Accueil collectif : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h30 à 18h30

2.1.4 Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, d'échange et de soutien concernant l'ensemble des modes d'accueil proposés sur la commune.

Il s'adresse :

- Aux familles, pour les informer et les accompagner dans leurs démarches, notamment l'emploi d'une assistante maternelle ;
- Aux assistantes maternelles agréées du particulier employeur, en leur proposant des temps d'échange, d'écoute, d'ateliers et de soutien professionnel.

Des permanences téléphoniques ainsi qu'un accueil sur rendez-vous sont proposés à la Maison de la Petite Enfance.

2.1.5 Un établissement en évolution : la crèche collective et familiale Grandi'Oz

La crèche Grandi'Oz est implantée au sein de la Maison de la Petite Enfance, à proximité du centre-ville, des écoles, d'un collège, de la bibliothèque associative, de la piscine et des équipements sportifs. Un grand parking est à disposition des familles.

La Ville d'Ozoir-la-Ferrière s'est engagée en 2026 dans un projet de **restructuration totale des locaux** de la halte-jeux et de la crèche familiale, avec pour objectifs de fusionner les établissements et de mettre les espaces aux normes.

Ce futur établissement aura pour vocation de :

- Mieux répondre aux besoins des familles,
- Élargir les horaires d'ouverture,
- Accueillir des bébés,
- Augmenter la capacité d'accueil,
- Maintenir des possibilités d'accueil occasionnel et d'accueil régulier.

Pour les enfants accueillis en crèche familiale, cette organisation permettra :

- Des temps plus réguliers en accueil collectif,
- Aux assistantes maternelles de bénéficier d'espaces adaptés,
- Le développement du travail d'équipe et du partage de pratiques professionnelles.

2.1.6 Une offre d'accueil inclusive et évolutive

Les établissements municipaux accueillent les enfants de **10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école maternelle**, dans une logique de continuité, de cohérence et de complémentarité des modes d'accueil.

Chaque enfant est accueilli comme une **personne unique**, en constante évolution. L'accueil est ouvert à tous, y compris aux enfants en situation de handicap ou atteints de maladies

chroniques, dans une démarche résolument **inclusive**, en lien avec les partenaires et les professionnels compétents.

Les établissements municipaux, qu'ils soient un accueil collectif ou familial, constituent ainsi de véritables lieux de socialisation, de découverte du « vivre ensemble » et de soutien à la parentalité, participant pleinement au développement social, éducatif et culturel de la ville d'Ozoir-la-Ferrière.

3 LE PROJET PEDAGOGIQUE :

3.1 Présentation de la crèche collective et familiale « Grandi'Oz »

La crèche collective et familiale « Grandi'Oz » est un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) qui accueille des enfants âgés de 3 mois à l'entrée à l'école. Elle s'inscrit dans une démarche d'accueil collectif ou familiale visant à offrir aux enfants un environnement sécurisant, bienveillant et adapté à leurs besoins, tout en accompagnant les familles dans leur rôle parental.

3.1.1 Type de structure

La crèche collective et familiale « Grandi'Oz » est une crèche municipale, relevant du cadre réglementaire des établissements d'accueil du jeune enfant défini par le Code de la santé publique. Elle fonctionne conformément aux textes en vigueur et aux recommandations nationales, notamment la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

3.1.2 Capacité d'accueil

La structure dispose d'une capacité d'accueil autorisée de 49 places :

- 24 enfants sont accueillis au domicile des assistantes maternelles.
- 25 enfants sont accueillis en collectivité.

Cet effectif est déterminé dans le respect des normes réglementaires en matière de sécurité, de surface, de taux d'encadrement et de qualification des professionnels.

3.1.3 Public accueilli

La crèche accueille des enfants âgés de 3 mois à l'entrée à l'école, sans distinction d'origine sociale, culturelle ou familiale. Elle est ouverte à toutes les familles du territoire, dans le respect des critères d'admission définis par le gestionnaire et la collectivité.

3.1.4 Horaires d'ouverture

La crèche collective et familiale « Grandi'Oz » est ouverte, de 7h30 à 18h30 :

- 4 jours par semaine pour l'accueil collectif (Lundi, mardi, jeudi, vendredi)
- 5 jours par semaine au domicile des assistantes maternelles.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre (avec 5 semaines de fermeture dans l'année ainsi que 2 journées dans l'année dédiées aux journées pédagogiques).

Ces horaires ont été pensés afin de répondre aux besoins des familles tout en garantissant des conditions d'accueil respectueuses du rythme des enfants.

3.1.5 Organisation générale et sections

L'organisation de la crèche est pensée pour favoriser un accueil adapté à l'âge et au développement des enfants. Les espaces sont aménagés de manière à assurer la sécurité, le confort et le bien-être de chacun, tout en permettant une organisation fluide de la journée.

La structure collective est organisée en deux sections d'âge mélangés, permettant aux enfants d'évoluer dans un cadre stable et sécurisant, tout en favorisant les interactions et la socialisation.

Le mercredi, les locaux collectifs sont dédiés à la crèche familiale : structure employant des assistantes maternelles qui accueillent les enfants à leur domicile.

Des temps réguliers de regroupement et de partage sont proposés au sein de la maison de la petite enfance. Ces temps permettent aux enfants de participer à des activités collectives et aux professionnelles de s'inscrire dans une dynamique de travail en groupe, constituant un élément à part entière du projet pédagogique de la crèche.

3.2 Les modalités d'accueil proposées

L'établissement propose différentes modalités d'accueil afin de répondre aux besoins variés des familles, tout en garantissant un accueil sécurisé, individualisé et adapté au rythme des enfants. Les modalités d'accueil sont définies dans le respect du cadre réglementaire des établissements d'accueil du jeune enfant et des orientations portées par le gestionnaire.

3.2.1 L'accueil régulier

L'accueil régulier s'adresse aux familles ayant un besoin d'accueil planifié et récurrent. Il est formalisé par un contrat établi entre la famille et le gestionnaire, précisant notamment les jours et horaires de présence de l'enfant au sein de la structure.

Ce type d'accueil permet d'offrir à l'enfant une continuité de repères, essentielle à son bien-être et à son développement, et favorise une relation de confiance durable entre la famille et l'équipe professionnelle.

3.2.2 L'accueil occasionnel

L'accueil occasionnel permet de répondre à des besoins ponctuels ou variables des familles. Il est proposé dans la limite des places disponibles et dans le respect de la capacité d'accueil autorisée de la structure.

Cet accueil s'adresse notamment aux familles n'ayant pas besoin d'un accueil régulier ou souhaitant une solution d'accueil complémentaire. Il permet à l'enfant de découvrir progressivement la vie en collectivité, tout en bénéficiant d'un cadre sécurisant et structuré.

Dans le cadre du projet d'établissement, l'accueil occasionnel sera prioritairement organisé au sein des unités d'accueil collectif. Cette orientation permet de garantir un cadre sécurisant, des repères spatio-temporels stables ainsi qu'une continuité dans les pratiques professionnelles, favorisant la familiarisation progressive de l'enfant à la vie en collectivité et le développement de ses compétences sociales.

Le recours à l'accueil au domicile des assistantes maternelles, propre à la crèche familiale, sera limité pour ce type d'accueil, afin de préserver la cohérence des modalités d'accompagnement et de répondre au mieux à l'intérêt et aux besoins fondamentaux de l'enfant.

3.2.3 L'accueil d'urgence ou exceptionnel

La crèche peut, dans la mesure de ses possibilités, proposer un accueil d'urgence ou exceptionnel. Cet accueil concerne des situations imprévues et temporaires, liées à des événements familiaux ou sociaux nécessitant une prise en charge rapide de l'enfant.

L'accueil d'urgence est limité dans le temps et ne constitue pas une solution d'accueil pérenne. Il peut être mis en place à la demande des familles ou en lien avec des partenaires institutionnels, dans le respect de l'intérêt de l'enfant et des capacités de la structure.

3.2.4 Conditions d'admission

Les conditions d'admission sont définies par le gestionnaire et s'inscrivent dans un cadre transparent et équitable. Elles tiennent compte des critères réglementaires, des priorités éventuelles définies par la collectivité, ainsi que des capacités d'accueil de la structure.

Toute admission est précédée d'un échange avec la famille afin de recueillir les informations nécessaires à l'accueil de l'enfant et de préparer son entrée dans de bonnes conditions. Une

période de familiarisation est systématiquement proposée afin de favoriser une transition progressive entre le milieu familial et la vie en collectivité.

3.3 Les principes d'accueil

La crèche fonde son projet d'accueil sur des principes partagés par l'ensemble de l'équipe professionnelle, visant à garantir à chaque enfant et à sa famille un accueil de qualité, sécurisant et respectueux. Ces principes s'inscrivent dans le cadre de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et du référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant.

Ils constituent le socle commun des pratiques professionnelles et orientent l'ensemble des actions menées au sein de la structure.

3.3.1 Un accueil individualisé au sein du collectif ou du familial

Chaque enfant est accueilli comme une personne à part entière, avec son histoire, son rythme, ses besoins et ses compétences propres. L'accueil en collectivité ou au domicile de l'assistante maternelle ne nie pas l'individualité de l'enfant : au contraire, il vise à la reconnaître et à la respecter, tout en favorisant progressivement la vie de groupe et la socialisation.

L'équipe ou l'assistante maternelle veille à proposer un cadre stable et cohérent, permettant à l'enfant de se repérer dans le temps, l'espace et les relations, tout en s'adaptant aux besoins singuliers de chacun.

3.3.2 Le respect des besoins fondamentaux de l'enfant

L'accueil proposé repose sur la prise en compte des besoins fondamentaux du jeune enfant, qu'ils soient physiques, affectifs, émotionnels ou relationnels.

Les rythmes individuels sont respectés autant que possible, afin de préserver le bien-être et la disponibilité de l'enfant. Les professionnels s'attachent à observer l'enfant, à être attentifs à ses signaux et à ajuster leur accompagnement en fonction de son développement et de ses capacités.

3.3.3 La sécurité affective et physique

La sécurité de l'enfant constitue une priorité essentielle de l'accueil. Elle s'entend à la fois sur le plan physique et sur le plan affectif.

La sécurité physique est assurée par un environnement conforme aux normes en vigueur, par une organisation rigoureuse et par la vigilance constante des professionnels.

La sécurité affective repose sur la qualité des relations établies avec l'enfant : une présence bienveillante, une parole rassurante, des repères stables et une continuité dans l'accompagnement. Elle permet à l'enfant de se sentir en confiance, condition indispensable à son épanouissement et à ses apprentissages.

3.3.4 Une posture professionnelle bienveillante et respectueuse

Les professionnels adoptent une posture fondée sur la bienveillance, le respect et l'écoute. Ils accompagnent l'enfant avec des paroles ajustées, des gestes sécurisants et une attitude contenante, favorisant le développement de l'autonomie et de la confiance en soi.

Cette posture professionnelle s'inscrit dans une démarche réflexive et collective, soutenue par le travail d'équipe, la formation continue et l'analyse des pratiques professionnelles.

3.4 L'accueil de l'enfant et de sa famille

L'accueil de l'enfant s'inscrit dans une démarche globale prenant en compte la famille comme premier environnement de l'enfant. La qualité de l'accueil repose sur la reconnaissance de la place essentielle des parents et sur l'instauration d'une relation de confiance entre la famille et les professionnels.

L'équipe considère que le bien-être de l'enfant est étroitement lié à la qualité de l'accueil réservé à sa famille.

3.4.1 Le premier accueil

Le premier accueil constitue une étape fondatrice dans la relation entre la famille, l'enfant et la structure. Il permet de poser les bases d'un climat de confiance, indispensable à l'accompagnement de l'enfant en collectivité ou accueil familiale.

Dans un premier temps, une réunion de présentation de la crèche collective et familiale avec une visite des locaux de la maison de la petite enfance est organisée avec les familles, les assistantes maternelles et l'équipe de professionnels de l'accueil collectif.

Dans un deuxième temps, un rendez-vous administratif est convenu avec les parents pour finaliser le dossier d'inscription mais aussi pour répondre à toutes les questions que peuvent se poser les familles et organiser ensemble le premier jour de l'accueil.

Pour les enfants accueillis en crèche familiale, une visite au domicile de l'assistante maternelle est ensuite organisée. A cette occasion un livret d'accueil est remis à la famille.

Ces temps d'échanges permettent à la famille de découvrir la structure, son organisation et ses valeurs, et aux professionnels de recueillir les premières informations nécessaires à l'accueil de l'enfant.

Il favorise une connaissance réciproque et une compréhension mutuelle des attentes, dans le respect du rôle et de la place de chacun.

3.4.2 La place donnée aux parents

Les parents sont reconnus comme les premiers éducateurs de leur enfant. A ce titre, ils sont considérés comme des partenaires à part entière de l'accueil.

Les professionnels veillent à instaurer une relation fondée sur l'écoute, le respect et le non-jugement, en tenant compte de la diversité des situations familiales, culturelles et sociales. Les échanges réguliers entre les parents et les professionnels contribuent à une continuité éducative bénéfique à l'enfant.

3.4.3 La communication quotidienne

La communication quotidienne est un élément central de l'accueil. Elle permet de transmettre les informations essentielles concernant la journée de l'enfant et de maintenir un lien constant entre la famille et l'équipe.

Les professionnels veillent à proposer une communication claire, adaptée et respectueuse, favorisant un partage d'informations utile à l'accompagnement de l'enfant, tout en respectant la confidentialité et le cadre professionnel.

3.4.4 La continuité éducative entre la famille et la crèche

La continuité éducative constitue un principe fondamental de l'accueil. Elle repose sur la prise en compte des habitudes de vie de l'enfant et sur une cohérence entre les pratiques familiales et celles mises en œuvre au sein de la structure, dans la limite du cadre collectif ou de l'accueil familiale.

Cette continuité est construite à travers les échanges avec les familles, l'observation de l'enfant et l'ajustement des modalités d'accueil, dans l'intérêt et le respect du développement de l'enfant.

3.5 La période de familiarisation

La période de familiarisation constitue une étape essentielle de l'accueil de l'enfant. Elle vise à accompagner progressivement l'enfant et sa famille dans la transition entre le milieu familial et la vie en collectivité, dans le respect du rythme et des besoins de chacun.

Cette période est pensée comme un temps d'adaptation réciproque, permettant à l'enfant, à sa famille et aux professionnels de construire des repères sécurisants et une relation de confiance.

3.5.1 Objectifs de la période de familiarisation

La période de familiarisation a pour objectifs principaux :

- De permettre à l'enfant de découvrir progressivement la crèche ou le domicile de l'assistante maternelle, ses espaces, les professionnels et les autres enfants,
- De favoriser l'instauration d'un lien sécurisant entre l'enfant et les professionnels,
- De soutenir l'enfant dans la séparation avec ses parents, de manière contenantante et respectueuse,
- D'accompagner les parents dans cette étape, en reconnaissant les émotions et les questionnements liés à l'entrée en collectivité.

3.5.2 Rôle de la professionnelle référente

Dans la mesure du possible, lors de l'accueil en collectivité, une professionnelle référente est identifiée pour accompagner l'enfant et sa famille durant la période de familiarisation.

En accueil collectif comme au domicile des assistantes maternelles, la professionnelle constitue un repère privilégié pour l'enfant et une interlocutrice identifiée pour les parents.

La professionnelle référente veille à la continuité de l'accueil, à l'observation de l'enfant et à la transmission des informations nécessaires à l'ensemble de l'équipe, afin d'assurer une cohérence dans l'accompagnement proposé.

3.5.3 Modalités d'adaptation progressives

La familiarisation se déroule de manière progressive, selon des modalités adaptées à l'enfant et à sa famille définies par l'équipe. Sa durée et son organisation peuvent varier en fonction des besoins observés, de l'âge de l'enfant et de son histoire ainsi que celle de la famille.

Cette progressivité permet à l'enfant et à la famille de s'approprier les lieux et les relations à leur rythme, tout en offrant aux parents un temps d'ajustement et de sécurisation.

3.5.4 Place de l'objet transitionnel

L'objet transitionnel, lorsqu'il existe, est reconnu comme un soutien important pour l'enfant lors de la séparation et des temps de transition. Il peut être accueilli au sein de la structure, dans la mesure où il contribue au sentiment de sécurité affective de l'enfant.

Les professionnels veillent à respecter la fonction de cet objet et à accompagner l'enfant dans son utilisation selon ses besoins, en lien avec les parents.

3.6 L'équipe pluridisciplinaire

La qualité de l'accueil proposé repose sur l'engagement et la complémentarité d'une équipe pluridisciplinaire qualifiée, formée et investie dans la mise en œuvre du projet d'établissement.

Composition de l'équipe

L'équipe est composée de professionnels de la petite enfance aux compétences diversifiées, permettant un accompagnement global et individualisé des enfants accueillis. Elle comprend notamment :

- Une direction diplômée, garante du pilotage du projet d'établissement et du cadre réglementaire,
- Des professionnels éducatifs qualifiés (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, accompagnants éducatifs petite enfance),
- Des personnels intervenant dans le respect des normes en vigueur.

Cette pluralité de profils favorise la richesse des regards portés sur l'enfant et soutient une approche éducative cohérente et partagée.

Qualifications professionnelles

Chaque membre de l'équipe dispose des qualifications exigées par la réglementation des établissements d'accueil du jeune enfant. Les compétences professionnelles sont régulièrement actualisées par la formation continue, afin de garantir des pratiques adaptées aux besoins des enfants, aux évolutions des connaissances et aux exigences institutionnelles.

Taux d'encadrement

La crèche veille au respect strict des taux d'encadrement réglementaires, assurant la sécurité physique et affective des enfants tout au long de la journée. L'organisation des plannings permet de garantir une présence professionnelle suffisante et stable, favorisant la continuité des repères et la qualité des relations éducatives.

3.6.1 Le rôle de la direction

La direction occupe un rôle central dans le fonctionnement de la structure et dans la garantie de la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles. Elle assure le pilotage global du projet d'établissement et veille à sa mise en œuvre au quotidien, dans le respect du cadre réglementaire et des orientations portées par la collectivité gestionnaire.

Pilotage et mise en œuvre du projet d'établissement

La direction est garante de la cohérence et de l'application du projet d'établissement. Elle impulse une dynamique collective autour des valeurs éducatives, veille à leur appropriation par l'ensemble de l'équipe et accompagne leur déclinaison dans les pratiques professionnelles.

Le projet d'établissement est un outil vivant, régulièrement questionné et ajusté en fonction des besoins des enfants, des familles et des évolutions institutionnelles.

Coordination et organisation de la structure

La direction assure l'organisation générale de la crèche, tant sur le plan administratif, financier que fonctionnel. Elle coordonne les équipes, organise les plannings, anticipe et gère les absences afin de garantir la continuité de l'accueil dans des conditions sécurisantes pour les enfants.

Elle veille également au respect du règlement de fonctionnement, des protocoles en vigueur et des normes d'hygiène et de sécurité.

En son absence, la continuité de direction est assurée conformément à l'organisation définie, permettant le maintien du cadre institutionnel et décisionnel.

Accompagnement des équipes

La direction accompagne les professionnels dans l'exercice de leurs missions, en favorisant un climat de travail respectueux, bienveillant et propice à la réflexion professionnelle. Elle soutient le travail d'équipe, encourage l'expression, la concertation et la remise en question des pratiques, dans une logique d'amélioration continue de la qualité d'accueil.

Elle identifie les besoins en formation, soutient la montée en compétences des professionnels et favorise l'accès à des temps de réflexion collective (réunions, analyses des pratiques professionnelles, journées pédagogiques).

Lien avec les familles et les partenaires

La direction est un interlocuteur privilégié des familles. Elle veille à instaurer une relation de confiance, d'écoute et de dialogue, et participe à l'accompagnement à la parentalité dans une démarche de coéducation.

Elle travaille en lien étroit avec les partenaires institutionnels et médico-sociaux (PMI, CAF, référent santé et accueil inclusif, services municipaux), contribuant à l'inscription de la crèche dans son environnement territorial.

3.6.2 Travail d'équipe et réflexion professionnelle

Le travail d'équipe constitue un pilier essentiel de la qualité d'accueil. Il repose sur une collaboration étroite entre l'ensemble des professionnels, dans un climat de respect, de confiance et de communication bienveillante. La cohérence des pratiques professionnelles est considérée comme une condition indispensable au bien-être des enfants et à la qualité de l'accompagnement proposé aux familles.

La communication et les temps de concertation

Des temps de réunions réguliers sont organisés afin de favoriser les échanges entre les professionnels, de partager les observations concernant les enfants et d'ajuster les pratiques éducatives. Ces temps collectifs permettent d'analyser les situations rencontrées, de réfléchir aux réponses professionnelles adaptées et de faire émerger des projets communs au service des enfants et de leurs familles.

Des réunions de section ont lieu périodiquement afin d'adapter l'organisation et les pratiques aux besoins spécifiques des enfants accueillis, en tenant compte de leur développement, de leur rythme et de leur individualité.

L'analyse des pratiques professionnelles

La crèche accorde une place centrale à l'analyse des pratiques professionnelles, considérée comme un outil de soutien, de prise de recul et de professionnalisation. Chaque professionnel bénéficie de temps dédiés, organisés en dehors de la présence des enfants, conformément à la réglementation en vigueur.

Ces temps sont animés par un professionnel qualifié extérieur à la structure, garantissant un cadre sécurisé, confidentiel et bienveillant. Ils permettent d'exprimer les ressentis, de questionner les pratiques, de mieux comprendre les situations vécues et de renforcer la cohérence et la qualité de l'accompagnement proposé.

La formation continue

La formation continue fait partie intégrante de la démarche d'amélioration de la qualité d'accueil. Les professionnels sont encouragés à actualiser et enrichir leurs connaissances, tant sur le développement du jeune enfant que sur les pratiques éducatives, sanitaires et inclusives.

Des formations sont proposées par des organismes spécialisés, en lien avec les besoins identifiés au sein de la structure et les orientations institutionnelles. Des journées pédagogiques sont également organisées afin de favoriser la réflexion collective et le renforcement de la dynamique d'équipe.

Le rôle des intervenants ressources

La psychologue, le référent santé et accueil inclusif ainsi que les autres intervenants ressources participent activement à la réflexion professionnelle. Ils apportent un éclairage complémentaire sur les situations rencontrées, soutiennent les équipes dans leurs pratiques et contribuent à la prévention, à l'accompagnement des enfants et au soutien des professionnels.

3.6.3 Accueil et accompagnement des stagiaires

Les professionnelles s'inscrivent dans une démarche de transmission professionnelle et participent activement à la formation des futurs professionnels de la petite enfance. À ce titre, elle accueille régulièrement des stagiaires et des apprentis issus de différentes filières, dans le cadre de conventions établies avec les centres de formation et la collectivité gestionnaire.

Un accueil structuré et bienveillant

Chaque stagiaire est accueilli au sein de la structure dans un cadre sécurisant et respectueux, favorisant son intégration progressive à l'équipe. Un professionnel référent est désigné afin d'accompagner le stagiaire tout au long de son parcours, de faciliter sa compréhension du fonctionnement de la crèche et de lui transmettre les valeurs éducatives portées par le projet d'établissement.

Un temps d'accueil est prévu en début de stage afin de présenter la structure, l'équipe, les règles de fonctionnement, ainsi que les objectifs pédagogiques du stage.

Un accompagnement pédagogique

Le stage est conçu comme un temps d'apprentissage et de réflexion professionnelle. Le stagiaire est progressivement associé aux temps de vie quotidienne, dans le respect de son niveau de formation, de ses compétences et du cadre réglementaire.

Il est invité à observer, questionner et analyser les pratiques professionnelles, en lien avec les référentiels de formation et le projet éducatif de la structure.

Des temps d'échanges réguliers sont organisés avec le professionnel référent afin de faire le point sur l'évolution du stage, d'accompagner la montée en compétences et de soutenir la réflexion autour des situations rencontrées.

Une démarche de transmission des valeurs professionnelles

L'accueil des stagiaires s'inscrit dans une logique de transmission des savoir-faire, des savoir-être et des valeurs éducatives. L'équipe veille à offrir un cadre professionnel cohérent.

respectueux et bienveillant, permettant au stagiaire de construire son identité professionnelle tout en garantissant la qualité d'accueil des enfants et des familles.

Un bilan est réalisé en cours et en fin de stage, en lien avec les attendus du centre de formation, afin d'évaluer le parcours du stagiaire et de valoriser les compétences acquises.

3.6.4 La politique de santé

Les professionnels mettent en œuvre une politique de santé globale visant à garantir la sécurité, le bien-être et le développement harmonieux des enfants accueillis. Cette politique s'inscrit dans le cadre réglementaire des établissements d'accueil du jeune enfant et repose sur des actions de prévention, d'hygiène et de soins adaptées à l'âge et aux besoins des enfants.

La prévention au cœur de l'accueil

La prévention constitue un axe fondamental de la politique de santé de la crèche. Elle vise à limiter les risques sanitaires, à prévenir les accidents de la vie quotidienne et à favoriser un environnement sécurisant pour les enfants comme pour les professionnels.

L'équipe veille à l'application des règles de sécurité, à la surveillance constante des enfants et à l'adaptation des pratiques aux capacités et au développement de chacun.

Des actions de prévention sont également menées auprès des familles, en lien avec les professionnels référents, afin de favoriser une continuité des pratiques et une meilleure compréhension des enjeux de santé du jeune enfant.

Hygiène et environnement sain

Une attention particulière est portée à l'hygiène des locaux, du matériel et des jeux, afin de garantir un environnement sain et adapté à l'accueil des jeunes enfants. Des protocoles d'hygiène précis sont établis et appliqués par l'ensemble des professionnels, notamment en matière de nettoyage, de désinfection, de gestion du linge et de préparation des repas.

Les professionnels adoptent des pratiques d'hygiène rigoureuses au quotidien, tout en veillant à transmettre progressivement aux enfants des repères adaptés à leur âge.

Protocoles et prise en charge de la santé

La crèche dispose de protocoles clairs et actualisés concernant la gestion des situations médicales, des maladies infantiles, des urgences et de l'administration des traitements. Ces protocoles sont connus de l'ensemble de l'équipe et appliqués dans le respect du cadre réglementaire.

Les projets d'accueil individualisés (PAI) sont mis en place lorsque cela est nécessaire, en lien avec les familles, le référent santé et accueil inclusif, les professionnels de santé et l'équipe éducative, afin de garantir un accueil sécurisé et adapté aux besoins spécifiques de l'enfant.

3.6.5 Le Référent Santé et Accueil Inclusif et temps infirmier

La crèche bénéficie de l'intervention d'un Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI), conformément à la réglementation en vigueur. Son rôle est de contribuer à la politique de santé de la structure et de favoriser l'accueil de tous les enfants, notamment ceux présentant des besoins spécifiques ou une situation de handicap.

Le RSAI intervient en étroite collaboration avec la direction, l'équipe pluridisciplinaire et les partenaires extérieurs, dans une démarche de prévention, d'accompagnement et de soutien aux pratiques professionnelles.

Missions auprès des enfants et des familles

Le RSAI participe à l'évaluation des conditions d'accueil des enfants, notamment lors des admissions ou en cours d'accueil, afin de s'assurer que les besoins spécifiques de l'enfant peuvent être pris en compte dans le respect de sa sécurité, de son bien-être et de son développement.

Il contribue à l'élaboration et au suivi des projets d'accueil individualisés (PAI), en lien avec les familles, l'équipe, les professionnels de santé et les partenaires institutionnels. Il accompagne les familles dans leurs démarches, apporte des informations adaptées et favorise un dialogue respectueux autour des questions de santé, de prévention et d'inclusion.

Actions auprès des équipes professionnelles

Le RSAI apporte un appui technique et médical aux équipes. Il contribue à la mise en place et à l'actualisation des protocoles de santé, d'hygiène et de prévention, et participe à la réflexion autour des pratiques professionnelles.

Dans une démarche de prévention, il peut intervenir auprès des équipes pour sensibiliser et former sur des thématiques en lien avec la santé du jeune enfant, telles que la vaccination, l'alimentation, le développement psychomoteur, la prévention des risques ou l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques.

Partenariats et travail en réseau

Le RSAI s'inscrit dans un travail de partenariat avec les acteurs médico-sociaux du territoire (PMI, médecins, services spécialisés), facilitant la coordination des actions autour de l'enfant et de sa famille.

Il participe ainsi à la continuité et à la cohérence de l'accompagnement proposé, dans le respect du secret professionnel et des règles de confidentialité.

3.7 L'accueil inclusif

La crèche s'inscrit dans une démarche d'accueil inclusif visant à permettre à chaque enfant, quels que soient ses besoins spécifiques, son état de santé ou sa situation de handicap, de bénéficier d'un accueil adapté et respectueux au sein de la collectivité.

L'accueil inclusif repose sur le principe fondamental de non-discrimination et sur la reconnaissance de la singularité de chaque enfant. Il s'inscrit dans le cadre de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et des orientations nationales en matière d'inclusion.

3.7.1 Accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques

La structure est ouverte à l'accueil des enfants en situation de handicap, atteints de maladie chronique ou présentant des besoins spécifiques, dans la mesure où les conditions d'accueil permettent de garantir leur sécurité, leur bien-être et celui des autres enfants.

L'accueil est réfléchi de manière individualisée, en tenant compte des capacités de l'enfant, de ses besoins particuliers et des ressources de la structure. L'équipe veille à adapter l'organisation de l'accueil afin de favoriser la participation de l'enfant à la vie collective et son inclusion au sein du groupe.

3.7.2 Le rôle du Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) et du temps infirmier

Le Référent Santé et Accueil Inclusif joue un rôle central dans la mise en œuvre de l'accueil inclusif au sein de la crèche. Il intervient en appui de l'équipe, de la direction et des familles, dans le respect de ses missions définies par le cadre réglementaire.

Leurs missions portent notamment sur :

- L'accompagnement des équipes dans la prise en compte des besoins spécifiques des enfants,
- Le soutien à la réflexion autour des modalités d'accueil et d'adaptation nécessaires,
- La contribution à la prévention et à la promotion de la santé,

- Le lien avec les familles et les partenaires médicaux et paramédicaux, lorsque cela est nécessaire.

3.7.3 Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Lorsque la situation de l'enfant le nécessite, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place en concertation avec la famille, la direction, l'équipe et les partenaires concernés.

Le PAI permet de formaliser les adaptations nécessaires à l'accueil de l'enfant, notamment en lien avec sa santé, son développement ou ses besoins spécifiques. Il vise à sécuriser l'accueil et à garantir une cohérence dans l'accompagnement proposé, dans le respect du cadre collectif.

3.7.4 Les partenariats médicaux et institutionnels

L'accueil inclusif s'appuie sur un travail en partenariat avec les acteurs du territoire. La crèche développe des liens avec les services médicaux, paramédicaux et institutionnels susceptibles d'intervenir dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.

Ces partenariats permettent d'enrichir la réflexion autour des besoins de l'enfant, de soutenir les équipes et de favoriser une continuité dans les parcours de soins et d'accompagnement.

3.7.5 L'accessibilité de la structure

La crèche veille à favoriser l'accessibilité de ses locaux, de son organisation et de ses pratiques, dans la limite des contraintes architecturales et réglementaires existantes.

L'accessibilité est entendue au sens large : accessibilité physique, mais également accessibilité relationnelle, organisationnelle et informationnelle. L'objectif est de permettre à chaque enfant et à chaque famille de trouver sa place au sein de la structure mais aussi au domicile des assistantes maternelles.

4 LE PROJET ÉDUCATIF

4.1 Fondements pédagogiques et valeurs éducatives

Le projet éducatif de la crèche définit les orientations pédagogiques qui guident l'accompagnement des enfants au quotidien. Il s'appuie sur une vision commune de l'enfant, partagée par l'ensemble de l'équipe professionnelle, et sur des valeurs éducatives qui orientent les postures, les choix et les pratiques mises en œuvre au sein de la structure.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et du référentiel national de la qualité d'accueil, et constitue un repère pour les professionnels comme pour les familles.

4.1.1 L'enfant, sujet et acteur de son développement

La crèche considère l'enfant comme une personne à part entière, compétente dès le plus jeune âge et actrice de son propre développement. Chaque enfant est reconnu dans sa singularité, son rythme, ses capacités et ses besoins.

Les professionnels accompagnent l'enfant dans ses découvertes, ses expérimentations et ses apprentissages, en favorisant l'expression de ses compétences et en soutenant progressivement son autonomie, dans un cadre sécurisant et structurant.

4.1.2 Une posture professionnelle bienveillante et contenante

L'accompagnement éducatif repose sur une posture professionnelle fondée sur la bienveillance, le respect et l'attention portée à l'enfant. Cette posture vise à offrir à l'enfant un cadre sécurisant, cohérent et rassurant, favorisant la construction de la confiance en soi et des relations aux autres.

Les professionnels adoptent une attitude ajustée, mêlant disponibilité, observation, verbalisation et cohérence éducative. Ils s'inscrivent dans une démarche réflexive, soutenue par le travail d'équipe, la formation continue et l'analyse des pratiques professionnelles.

4.1.3 Le respect du rythme et de l'individualité de chaque enfant

Le respect du rythme de l'enfant constitue un principe fondamental du projet éducatif. Chaque enfant évolue à son propre rythme de développement, d'acquisition et de maturation.

La structure veille à proposer un cadre suffisamment souple pour s'adapter aux besoins individuels, tout en garantissant des repères collectifs stables. Ce respect contribue au bien-être de l'enfant et à son épanouissement au sein de la collectivité.

4.1.4 L'égalité, l'inclusion et la non-discrimination

La crèche s'engage à promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, ainsi que le respect de toutes les diversités. Aucun enfant ne peut être discriminé en raison de son origine, de son sexe, de sa situation familiale, sociale ou de ses besoins spécifiques.

Les professionnels veillent à proposer un environnement éducatif ouvert, inclusif et respectueux, favorisant l'accès de tous les enfants aux mêmes opportunités d'éveil, de jeu et de développement.

4.1.5 Une approche éducative globale et cohérente

Le projet éducatif s'inscrit dans une approche globale du développement de l'enfant, prenant en compte ses dimensions physique, affective, sociale, émotionnelle et cognitive.

L'ensemble des temps de la journée constitue un support éducatif, pensé comme une continuité cohérente, dans le respect du cadre collectif et des valeurs portées par la structure. Cette cohérence éducative est partagée par l'ensemble des professionnels et soutenue par le travail en équipe.

4.2 Le soin comme support éducatif

Pour les professionnels, les temps de soins occupent une place centrale dans l'accompagnement du jeune enfant. Ils ne sont pas considérés comme de simples actes techniques, mais comme de véritables temps éducatifs, favorisant la relation, la communication et le développement de l'enfant.

Chaque temps de soin est pensé comme un moment privilégié, individualisé et porteur de sens, contribuant à la construction de la sécurité affective et de la confiance de l'enfant.

4.2.1 Le change, un temps de relation individualisée

Le moment du change est envisagé comme un temps d'attention exclusive accordé à l'enfant. Il permet d'instaurer une relation individualisée, propice aux échanges, à l'observation et à la verbalisation.

Les professionnels veillent à respecter l'intimité de l'enfant, à le prévenir de chaque geste et à favoriser sa participation, en fonction de son âge et de ses capacités. Ce temps contribue à soutenir le développement de l'autonomie et à renforcer le sentiment de sécurité affective.

4.2.2 L'hygiène et le respect du corps

Les soins d'hygiène sont réalisés dans le respect du corps de l'enfant, de sa pudeur et de son intimité. Ils constituent des moments d'apprentissage progressif autour du schéma corporel, du respect de soi et des règles de vie en collectivité.

Les professionnels adoptent une attitude calme, rassurante et cohérente, permettant à l'enfant de vivre ces temps de soins comme des moments sécurisants et structurants.

4.2.3 La verbalisation et la communication avec l'enfant

La verbalisation occupe une place essentielle lors des temps de soins. Les professionnels s'attachent à mettre des mots sur les actions réalisées, les sensations ressenties et les émotions observées.

Cette communication soutient le développement du langage, favorise la compréhension de ce qui est vécu par l'enfant et contribue à renforcer le lien de confiance entre l'enfant et l'adulte.

4.2.4 Une posture éducative commune et cohérente

L'accompagnement des soins repose sur une posture éducative partagée par l'ensemble de l'équipe. Cette cohérence permet à l'enfant de retrouver des repères stables et sécurisants, quel que soit le professionnel qui l'accompagne.

Les pratiques de soins s'inscrivent dans une démarche réfléchie, soutenue par le travail d'équipe, l'analyse des pratiques professionnelles et le cadre défini par le projet d'établissement.

4.3 Le sommeil

Le sommeil occupe une place essentielle dans le développement et le bien-être du jeune enfant. Il est considéré comme un besoin fondamental, au même titre que l'alimentation, la sécurité affective et le jeu. L'accompagnement du sommeil s'inscrit dans le respect du rythme individuel de chaque enfant et dans une approche éducative bienveillante, sécurisante et cohérente.

4.3.1 Le respect des rythmes individuels

Chaque enfant présente des besoins de sommeil spécifiques, qui évoluent avec l'âge, le développement et l'histoire personnelle. Les professionnels veillent à respecter ces rythmes individuels, en s'appuyant sur l'observation attentive de l'enfant et les échanges avec la famille. L'organisation du temps de repos s'adapte aux besoins de l'enfant, dans la mesure du possible, afin de préserver son bien-être et sa disponibilité aux temps d'éveil.

4.3.2 Des conditions favorisant un endormissement sécurisé

Les conditions d'accueil du sommeil sont pensées pour offrir à l'enfant un environnement calme, rassurant et propice à l'endormissement. Le cadre matériel et relationnel vise à favoriser une transition sereine entre les temps d'activité et les temps de repos.

Les professionnels accompagnent l'enfant avec des attitudes contenant et rassurantes, en respectant ses besoins et ses habitudes, tout en garantissant la sécurité physique et affective.

4.3.3 Les rituels et la continuité avec la maison

Les rituels liés au sommeil constituent des repères importants pour l'enfant. Ils permettent de sécuriser le moment de l'endormissement et de soutenir la compréhension des temps de la journée.

Les professionnels accordent une attention particulière à la continuité entre la maison et la structure, en tenant compte des habitudes de l'enfant transmises par la famille, dans le respect du cadre collectif. Cette continuité favorise une meilleure adaptation de l'enfant et contribue à son apaisement.

4.4 Les repas

Les temps de repas occupent une place centrale dans le quotidien. Ils sont considérés comme des moments éducatifs à part entière, contribuant au développement global de l'enfant, à son bien-être et à la construction de son autonomie.

L'accompagnement des repas s'inscrit dans une démarche respectueuse des besoins physiologiques, affectifs et relationnels de chaque enfant, dans un cadre collectif sécurisant.

4.4.1 Le repas comme temps éducatif

Le repas est un temps privilégié d'échanges, de découvertes et de relations. Il permet à l'enfant de développer progressivement ses compétences, tant sur le plan moteur que social. Les professionnels accompagnent l'enfant avec une posture bienveillante, favorisant l'observation, la verbalisation et l'encouragement, tout en respectant les capacités et le rythme de chacun. Le repas est pensé comme un moment calme, structuré et sécurisant.

4.4.2 La découverte alimentaire

Les professionnels veillent à proposer aux enfants une alimentation favorisant la découverte progressive des goûts, des textures et des odeurs. Cette diversification alimentaire est accompagnée dans le respect des étapes du développement de l'enfant et sans contrainte.

Les professionnels soutiennent l'enfant dans ses expérimentations alimentaires, en tenant compte de ses réactions, de ses préférences et de ses éventuelles appréhensions, dans un climat de confiance.

4.4.3 L'autonomie progressive de l'enfant

L'autonomie est encouragée de manière progressive et adaptée à l'âge et aux capacités de l'enfant. L'enfant est invité à participer activement au temps du repas, dans la mesure de ses possibilités.

Les professionnels accompagnent cette autonomie sans pression, en valorisant les initiatives de l'enfant et en respectant son rythme, afin de favoriser une relation sereine à l'alimentation.

4.4.4 La prise en compte des régimes particuliers

Les besoins alimentaires spécifiques des enfants sont pris en compte dans le respect du cadre réglementaire et des modalités définies avec les familles et les partenaires concernés.

La structure veille à garantir la sécurité alimentaire des enfants concernés, tout en favorisant leur inclusion lors des temps de repas, afin qu'ils puissent participer pleinement à la vie collective.

4.5 Le jeu, l'éveil et le développement global de l'enfant

Au sein de la crèche, le jeu constitue le principal support du développement et des apprentissages du jeune enfant. Il est reconnu comme une activité essentielle, spontanée et intrinsèquement motivante, par laquelle l'enfant explore le monde, développe ses compétences et construit sa personnalité.

La place du jeu libre

Le jeu libre occupe une place centrale dans le projet éducatif. Il permet à chaque enfant de choisir ses activités, d'agir selon ses envies et ses capacités, et d'expérimenter à son propre rythme. Dans ces temps, l'adulte adopte une posture d'observation, de soutien et de sécurisation, sans diriger ni imposer, afin de favoriser l'initiative, la créativité et la confiance en soi.

La motricité libre

La crèche s'inscrit dans une démarche de respect du développement moteur naturel de l'enfant. La motricité libre permet à chaque enfant de découvrir et d'expérimenter ses capacités corporelles sans contrainte ni mise en position imposée par l'adulte. Les espaces sont pensés pour favoriser les déplacements autonomes, les explorations motrices et la prise de risque mesurée, dans un cadre sécurisé.

L'aménagement des espaces

Les espaces de vie sont aménagés de manière réfléchie et évolutive afin de répondre aux besoins des enfants selon leur âge et leur développement. Le matériel proposé est accessible, varié et adapté, permettant des expériences sensorielles, motrices, symboliques et cognitives. L'organisation spatiale vise à favoriser le calme, la concentration, les interactions entre enfants et les temps de repli nécessaires.

L'observation de l'enfant

L'observation régulière des enfants constitue un outil professionnel essentiel. Elle permet aux équipes de mieux comprendre les besoins, les intérêts et les compétences de chaque enfant, d'ajuster les propositions et d'accompagner au plus juste leur développement. Ces observations nourrissent la réflexion collective et participent à la cohérence des pratiques éducatives.

Les activités d'éveil et d'ouverture

Des propositions d'éveil culturel, artistique et sensoriel sont régulièrement mises en place, dans le respect du rythme et des envies des enfants. Ces activités ne sont jamais obligatoires et s'inscrivent comme des invitations à découvrir, à expérimenter et à s'exprimer. Elles contribuent au développement global de l'enfant, en favorisant l'expression, l'imaginaire, la curiosité et le plaisir de faire.

La sensibilisation aux enfants

Les professionnels s'inscrivent dans une démarche de développement durable et de responsabilité environnementale, en intégrant progressivement ces enjeux dans le quotidien des enfants, de manière adaptée à leur âge et à leur niveau de compréhension.

La sensibilisation à l'environnement débute dès le plus jeune âge, à travers des expériences concrètes, simples et répétées, permettant aux enfants de développer une première conscience du respect du vivant et de leur environnement.

Le respect de l'environnement au quotidien

Les professionnels accompagnent les enfants dans la découverte de leur environnement proche, en favorisant l'observation, l'exploration et la curiosité. Les gestes du quotidien sont autant d'occasions d'apprentissage : prendre soin du matériel, respecter les espaces de vie, observer la nature, découvrir les saisons et les éléments naturels.

Ces temps participent à l'éveil sensoriel et à la construction de repères, tout en transmettant des valeurs de respect et de responsabilité.

Des gestes adaptés à l'âge des enfants

Les enfants sont progressivement sensibilisés à des gestes simples et adaptés à leur développement, tels que le tri des déchets, l'économie de l'eau ou le respect du matériel, accompagnés par les professionnelles dans une démarche éducative bienveillante et non contraignante.

L'objectif n'est pas la performance, mais la familiarisation avec des pratiques respectueuses de l'environnement, intégrées de manière naturelle et ludique dans le quotidien de la crèche.

4.6 La place des familles

Au sein de l'accueil, les familles occupent une place centrale. L'équipe reconnaît les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant et s'inscrit dans une démarche de coéducation, fondée sur la confiance, le respect mutuel et le dialogue.

L'accueil des familles vise à créer une relation partenariale, dans laquelle les compétences, les savoirs et l'histoire de chacun sont reconnus et pris en compte dans l'intérêt de l'enfant.

Les familles, partenaires de l'accueil

Les parents sont considérés comme des partenaires à part entière de la vie de la crèche. Leur implication est encouragée dans le respect du cadre collectif et des valeurs éducatives portées par la structure.

L'équipe veille à favoriser leur participation, à recueillir leurs observations et à prendre en compte leurs attentes, tout en garantissant la cohérence des pratiques professionnelles.

Cette collaboration permet d'assurer une continuité éducative entre la famille et la crèche, essentielle au bien-être et à la sécurité affective de l'enfant.

La communication et les échanges avec les familles

Une communication régulière et de qualité est mise en place afin d'accompagner les familles tout au long de l'accueil de leur enfant. Les transmissions quotidiennes, orales ou écrites, permettent de partager les informations nécessaires au suivi de l'enfant, d'échanger sur son vécu au sein de la crèche et de valoriser ses expériences.

Des temps d'échanges formels ou informels peuvent être proposés, à l'initiative des familles ou des professionnels, afin de répondre aux questionnements, d'accompagner les situations particulières et de renforcer le lien de confiance.

Le soutien à la parentalité

La crèche *Grandi'Oz* s'inscrit dans une démarche de soutien à la parentalité, en proposant un accueil bienveillant, non jugeant et respectueux des diversités familiales, sociales et culturelles.

L'équipe se rend disponible pour écouter, accompagner et orienter les familles, en lien avec les partenaires du territoire, lorsque cela est nécessaire.

Des temps collectifs, des rencontres ou des échanges thématiques peuvent être proposés afin de favoriser le partage d'expériences et de soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

4.7 L'inscription dans le territoire

La crèche *Grandi'Oz* s'inscrit pleinement dans son environnement territorial et participe activement à la dynamique locale de la petite enfance. En tant que service municipal intégré à la Maison de la Petite Enfance, elle développe un travail en réseau avec les acteurs institutionnels, associatifs et médico-sociaux du territoire afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs familles.

Les partenariats institutionnels

La crèche travaille en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels, notamment le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les services municipaux et les professionnels du secteur médico-social.

Ces partenariats permettent de garantir le respect du cadre réglementaire, d'assurer un accompagnement adapté des familles et de soutenir la mise en œuvre de projets en lien avec les orientations nationales et locales en matière de petite enfance.

Le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) et la direction participent à ces collaborations, favorisant la coordination des actions et la prise en compte globale des situations des enfants.

Le travail en réseau au sein de la Maison de la Petite Enfance

La crèche *Grandi'Oz* fait partie intégrante de la Maison de la Petite Enfance, aux côtés d'autres établissements d'accueil du jeune enfant et du relais petite enfance. Cette proximité favorise les échanges de pratiques, la mutualisation des espaces et des ressources, ainsi que la mise en place de projets communs au bénéfice des enfants, des familles et des assistantes maternelles.

Des temps de concertation et des projets transversaux sont régulièrement organisés entre les structures, permettant une cohérence éducative et une continuité dans les parcours d'accueil proposés aux familles.

Le rôle social de la crèche

Au-delà de sa mission d'accueil, la crèche *Grandi'Oz* joue un rôle social essentiel sur le territoire. Elle constitue un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien pour les familles, contribuant à l'accès à un mode d'accueil de qualité pour tous, dans le respect des diversités sociales, culturelles et familiales.

Par son inscription dans le tissu local, la crèche participe à la prévention précoce, à l'inclusion des enfants à besoins spécifiques et au soutien à la parentalité, en lien avec les partenaires du territoire.

4.8 Sensibilisation à notre environnement

Le respect de l'environnement au quotidien

Les professionnels accompagnent les enfants dans la découverte de leur environnement proche, en favorisant l'observation, l'exploration et la curiosité. Les gestes du quotidien sont autant d'occasions d'apprentissage : prendre soin du matériel, respecter les espaces de vie, observer la nature, découvrir les saisons et les éléments naturels.

Ces temps participent à l'éveil sensoriel et à la construction de repères, tout en transmettant des valeurs de respect et de responsabilité.

Des gestes adaptés à l'âge des enfants

Les enfants sont progressivement sensibilisés à des gestes simples et adaptés à leur développement, tels que le tri des déchets, l'économie de l'eau ou le respect du matériel, accompagnés par les professionnels dans une démarche éducative bienveillante et non contraignante.

L'objectif n'est pas la performance, mais la familiarisation avec des pratiques respectueuses de l'environnement, intégrées de manière naturelle et ludique dans le quotidien de la crèche.

4.8.1 Pratiques écoresponsables de la structure

Les professionnels s'engagent dans une démarche écoresponsable visant à limiter son impact environnemental et à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, tout en garantissant la santé, la sécurité et le bien-être des enfants accueillis.

Cette démarche s'inscrit dans une logique progressive et réaliste, adaptée aux contraintes d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

Gestion des ressources et des déchets

La structure met en place des actions visant à réduire et à trier les déchets, dans le respect des consignes en vigueur. Le tri sélectif est organisé au sein de la crèche et accompagné par les professionnels afin d'en garantir la cohérence et la régularité.

Une attention particulière est portée à la limitation du gaspillage, notamment alimentaire, et à une gestion raisonnée des ressources telles que l'eau, l'électricité et les consommables du quotidien.

Choix du matériel et des équipements

Dans la mesure du possible, la crèche privilégie l'utilisation de matériel durable, réutilisable et adapté aux jeunes enfants. Les choix d'équipements, de jeux et de mobilier tiennent compte de leur qualité, de leur longévité et de leur conformité aux normes de sécurité et de santé.

Le renouvellement du matériel s'inscrit dans une démarche de réflexion collective, visant à concilier besoins pédagogiques, contraintes budgétaires et impact environnemental.

Une démarche collective et évolutive

L'engagement écoresponsable de la crèche repose sur l'implication de l'ensemble de l'équipe. Les pratiques sont régulièrement questionnées et ajustées en lien avec les autres services municipaux, dans une logique d'amélioration continue.

Les familles peuvent être associées à cette démarche, par le partage d'informations et la valorisation des actions mises en place au sein de la structure.

4.9 Modalités d'évaluation

Le projet d'établissement s'inscrit dans une démarche d'évaluation continue visant à garantir et à améliorer la qualité de l'accueil proposé aux enfants et à leurs familles. Cette évaluation repose sur une réflexion collective et régulière des pratiques professionnelles, en lien avec les valeurs éducatives et les objectifs du projet.

Des temps d'évaluation partagés

L'évaluation du projet s'appuie sur des temps d'échanges et de concertation au sein de l'équipe. Les réunions professionnelles permettent d'analyser le fonctionnement de la structure, d'identifier les points de satisfaction et les axes d'amélioration, et d'ajuster les pratiques en fonction des besoins observés chez les enfants et les familles.

Les temps d'analyse des pratiques professionnelles participent également à cette démarche, en offrant un espace de recul et de réflexion sur les situations vécues au quotidien.

L'ajustement des pratiques professionnelles

Les observations réalisées auprès des enfants, les échanges avec les familles et les retours des partenaires institutionnels constituent des indicateurs essentiels pour évaluer la pertinence des actions mises en place.

Ces éléments permettent d'adapter l'organisation, les pratiques éducatives et les modalités d'accueil, dans une logique de cohérence et de bien-être pour l'enfant.

La prise en compte des retours des familles

Les familles sont associées à l'évaluation du projet par le biais des échanges quotidiens, des entretiens et, le cas échéant, de temps de consultation ou de recueil d'avis. Leurs retours contribuent à enrichir la réflexion de l'équipe et à faire évoluer les pratiques dans une démarche de coéducation.

4.10 Actualisation du projet

Le projet d'établissement est un document évolutif, amené à être régulièrement actualisé afin de rester en adéquation avec les besoins des enfants et des familles, les pratiques professionnelles et le cadre réglementaire en vigueur.

Révisions périodiques

Le projet d'établissement fait l'objet de révisions périodiques, à l'initiative de la direction et avec la participation de l'équipe pluridisciplinaire. Ces temps de réactualisation permettent de prendre en compte les évolutions institutionnelles, les orientations nationales en matière de petite enfance, ainsi que les changements éventuels dans l'organisation ou le fonctionnement de la structure.

Les modifications apportées sont formalisées et communiquées à l'ensemble des professionnels, afin de garantir une appropriation collective du projet.

Une démarche d'amélioration continue

L'actualisation du projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité d'accueil. Les ajustements s'appuient sur les évaluations menées, les observations professionnelles, les retours des familles et les apports des partenaires et intervenants extérieurs.

Cette dynamique permet de maintenir un projet vivant, partagé et cohérent, au service du bien-être, du développement et de l'épanouissement des enfants accueillis.

Conclusion

Le projet d'établissement constitue le cadre de référence commun à l'ensemble des professionnels, des familles et des partenaires institutionnels. Il formalise les valeurs, les orientations éducatives et les modalités d'organisation mises en œuvre afin de garantir un accueil de qualité, sécurisant et respectueux du développement du jeune enfant.

Fondé sur les principes de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, du référentiel qualité d'accueil et inscrit dans le cadre réglementaire des établissements d'accueil du jeune enfant, ce projet place l'enfant et sa famille au cœur des pratiques professionnelles. Il s'appuie sur une démarche de coéducation, de travail en équipe et de réflexion continue, favorisant la cohérence des actions et le bien-être de chacun.

Document vivant et évolutif, le projet d'établissement est appelé à être régulièrement évalué et actualisé afin de s'adapter aux besoins des enfants et des familles, aux évolutions des pratiques professionnelles et aux exigences institutionnelles. Il témoigne de l'engagement de l'établissement et de son équipe à proposer un accueil bienveillant, inclusif et de qualité, au service de l'épanouissement des enfants et du soutien à la parentalité.

ANNEXE 1

Inclusion et handicap

Les professionnels s'inscrivent dans une démarche inclusive visant à permettre l'accueil de tous les enfants, quelles que soient leurs particularités, leurs besoins spécifiques ou leur situation de handicap. L'inclusion est envisagée comme un processus évolutif, fondé sur l'adaptation de l'environnement, des pratiques professionnelles et de l'organisation, dans le respect du bien-être et du développement de chaque enfant.

1. Principes fondamentaux de l'accueil inclusif

L'accueil inclusif repose sur le principe de laïcité et sur les principes suivants :

- Le respect de l'unicité de chaque enfant,
- L'égalité d'accès à l'accueil,
- La non-discrimination,
- La reconnaissance des besoins spécifiques,
- La recherche de solutions adaptées dans l'intérêt de l'enfant.

Chaque situation est abordée de manière individualisée, dans une logique de co-construction avec la famille et les partenaires.

2. Accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques

L'accueil d'un enfant en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques est étudié au cas par cas, en lien avec la famille, la direction et le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI).

Cette réflexion préalable permet :

- D'identifier les besoins de l'enfant,
- D'évaluer les capacités d'accueil de la structure,
- D'adapter l'organisation et les pratiques si nécessaire,
- De garantir un accueil sécurisant pour l'enfant et le collectif.

L'objectif est de favoriser la participation de l'enfant à la vie de la crèche, dans le respect de ses capacités et de son rythme, de développer les compétences de celui-ci, de lui permettre de vivre des expériences sociales et socialisantes et favoriser son épanouissement.

La crèche constitue la première instance extrafamiliale de l'enfant. Il va y tisser des liens d'attachement auprès des professionnels qui l'accueillent et des enfants qu'il côtoie favorisant son intégration sociale car il est accueilli et intégré dans un groupe.

3. Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Lorsque la situation de l'enfant le nécessite, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place.

Le PAI formalise les modalités d'accueil spécifiques, notamment en matière de santé, de soins, d'organisation quotidienne ou d'aménagements particuliers.

Il est élaboré en collaboration avec :

- Les parents,
- Le RSAI,
- Les professionnels de santé concernés,
- L'équipe éducative.

Un **Projet d'Accueil Individualisé** aborde les questions et l'organisation concernant les soins (dont l'administration de médicaments), les prises en charge, le matériel nécessaire, l'équipement et les adaptations à envisager lors de l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique.

Le PAI est un document évolutif, régulièrement réajusté en fonction de l'évolution des besoins de l'enfant.

Ce projet permettra aux professionnels de connaître les difficultés de l'enfant accueilli et les réactions ou comportements d'urgence, si nécessaire, à adopter.

De plus, il permettra à des intervenants extérieurs, professionnels d'autres institutions tels que psychomotriciens, CAMSP, CMP, etc., d'intervenir au sein de la structure en cas de nécessité. Des contacts pourront être simplement pris avec ces professionnels en cas de questions et surtout de coordination sur l'évolution de l'enfant au quotidien (exemple : CAMPS, PMI...).

4. Adaptation de l'environnement et des pratiques

L'équipe veille à adapter l'environnement matériel et organisationnel afin de favoriser l'autonomie, la participation et le bien-être de l'enfant.

Ces adaptations peuvent concerner :

- L'aménagement des espaces,
- Le choix du matériel,
- Le rythme de la journée,
- Les modalités de participation aux activités.

Les pratiques professionnelles sont ajustées dans une démarche réflexive et bienveillante, sans stigmatisation ni exclusion.

5. La place de la famille

L'accueil de l'enfant en situation de handicap favorise :

- Le maintien de l'emploi des familles confrontées au handicap d'un enfant, offre aux parents qui ont cessé leur activité professionnelle un temps
- Contribue à l'éveil et au développement de leur enfant. En effet, une place en crèche permet aux parents de consacrer du temps pour la fratrie, leurs loisirs et leur activité professionnelle ce qui favorise l'épanouissement personnel familial de l'ensemble de la famille.

L'accueil de la famille est donc primordial pour envisager l'accueil de l'enfant comme le stipule le point n°2 de la charte d'accueil du jeune enfant : « *Je suis sensible à mon entourage proche, au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.* »

Les familles à la recherche d'un mode d'accueil s'adressent généralement au Relais Petite Enfance mais peuvent être également orientées par la PMI, les dossiers sont attentivement étudiés lors de la Commission d'Attribution des Modes d'Accueil. Le travail de collaboration des différents services prend alors tout son sens.

En amont de l'attribution d'une place en crèche collective ou familiale, les parents rencontrent la responsable du service petite enfance pour un premier contact et évaluer ensemble la

compatibilité de l'accueil avec le handicap au sein d'une collectivité ou chez une assistante maternelle.

Il leur est proposé une visite des locaux et une rencontre de l'équipe/ assistante maternelle. Le règlement de fonctionnement et le projet pédagogique leur sont présentés.

Un temps de réflexion est alors laissé à la famille afin de penser ce Projet d'Accueil Individualisé de leur enfant sur la structure.

Un rendez-vous avec le RSAI et le psychologue est mis en place avant l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Dans un second temps, un entretien approfondi avec les deux parents et la directrice de la structure (et l'assistante maternelle dans le cas d'un accueil en crèche familiale) est organisé pour évaluer la mise en action des modalités d'accueil. Une attention particulière est portée sur la demande et les conseils formulés par les parents rentrant dans les limites de la collectivité.

6. Travail en partenariat et réseau

L'accueil inclusif s'appuie sur un travail de partenariat avec les acteurs médico-sociaux et institutionnels du territoire (PMI, CAMSP, CMP, professionnels de santé, services spécialisés).

Ces collaborations permettent d'assurer une cohérence dans l'accompagnement de l'enfant et de soutenir les familles dans leurs démarches.

7. Accompagnement des équipes

L'équipe bénéficie de l'appui du RSAI et, le cas échéant, d'intervenants extérieurs partenaires pour accompagner la réflexion autour de l'accueil inclusif.

Les professionnels font preuve de souplesse en s'adaptant à l'emploi du temps spécifique et aux rendez-vous médicaux. Le contrat est d'ailleurs élaboré en tenant compte de la prise en charge spécifique. La place du parent est préservée en tant que tel sans faire à sa place ni le remplacer.

Un accompagnement n'est optimal que s'il est mené en équipe. Le personnel ou l'assistante maternelle doivent mettre en commun leurs connaissances afin de travailler sur un socle commun.

Des groupes d'analyse de pratique (vacations) sont mis en place tout au long de l'année animés par un psychologue extérieur au service.

Des réunions pluridisciplinaires régulières sont organisées avec l'équipe de direction afin de travailler au mieux les temps forts du quotidien et de réfléchir à sa pratique.

Des temps d'échanges, de sensibilisation et de formation sont proposés afin de renforcer les compétences professionnelles et d'ajuster les pratiques.

Des outils sont à disposition pour permettre un suivi de l'enfant tout au long de l'année et répondre aux besoins et au rythme de manière adaptée (feuille d'observation, feuille de rythme, cahier de transmission, ...). Ces outils permettent également d'apporter un recul nécessaire à la pratique professionnelle en communiquant régulièrement sur les postures de chacun.

8. Une démarche évolutive et partagée

L'inclusion est une démarche collective, évolutive et réfléchie. Elle nécessite une évaluation régulière des pratiques et une adaptation constante aux besoins des enfants et des familles.

Les professionnels s'engagent à promouvoir un accueil respectueux, sécurisant et bienveillant, permettant à chaque enfant de trouver sa place au sein du collectif.

ANNEXE 2

Égalité filles / garçons

Les professionnels s'engagent à promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge. Consciente de l'impact des stéréotypes de genre sur le développement, les choix et la construction de l'identité de l'enfant, l'équipe veille à proposer un accueil respectueux, non discriminant et ouvert à tous.

Cette démarche s'inscrit dans les valeurs éducatives de la structure et dans le respect du cadre réglementaire et des recommandations nationales en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations.

1. Principes éducatifs

L'égalité filles/garçons repose sur la reconnaissance de chaque enfant comme un individu à part entière, libre de ses choix, de ses intérêts et de ses capacités, indépendamment de son sexe.

L'équipe s'engage à :

- Lutter contre les stéréotypes de genre,
- Favoriser l'égalité des chances,
- Proposer un environnement éducatif ouvert et inclusif,
- Respecter l'identité et l'expression de chaque enfant.

2. Aménagement des espaces et choix du matériel

Les espaces de jeu sont pensés de manière à favoriser la libre exploration et la diversité des expériences, sans assignation genrée.

Les jeux, jouets et supports proposés sont accessibles à tous les enfants et permettent de développer l'ensemble des compétences (motricité, imagination, langage, coopération), indépendamment du sexe.

Les livres, supports visuels et outils pédagogiques sont choisis avec attention afin de représenter une diversité de rôles, de modèles et de situations, favorisant une vision égalitaire et non stéréotypée.

3. Posture professionnelle et pratiques éducatives

Les professionnels adoptent une posture éducative vigilante et réflexive quant à leurs pratiques, leurs paroles et leurs attitudes.

Elles veillent notamment à :

- Proposer les mêmes possibilités d'expérimentation à tous les enfants,
- Encourager chaque enfant dans ses initiatives,
- Éviter les remarques ou attentes différenciées selon le sexe,
- Valoriser les compétences et les réussites individuelles.

Les interactions sont pensées pour soutenir la confiance en soi, l'autonomie et le respect mutuel.

4. Accompagnement des émotions et des relations

L'expression des émotions est accueillie de manière équitable pour tous les enfants, sans distinction de genre.

Les professionnels accompagnent les enfants dans la reconnaissance, l'expression et la régulation de leurs émotions, en valorisant l'écoute, l'empathie et le respect des autres.

Les relations entre enfants sont accompagnées afin de favoriser la coopération, le respect et la mixité dans les jeux et les interactions.

5. Travail avec les familles

La démarche en faveur de l'égalité filles/garçons s'inscrit dans une relation de dialogue et de coéducation avec les familles.

L'équipe veille à partager ses valeurs éducatives, à expliquer ses choix pédagogiques et à accompagner les échanges dans un climat de respect et de bienveillance.

6. Une démarche évolutive et réfléchie

L'égalité filles/garçons fait l'objet d'une réflexion continue au sein de l'équipe. Les pratiques sont régulièrement questionnées et ajustées lors des temps de réunions et d'analyse des pratiques professionnelles.

L'établissement affirme ainsi son engagement à offrir à chaque enfant un environnement sécurisant, respectueux et ouvert, favorisant le développement de sa personnalité et de son autonomie, sans limitation liée au genre.

ANNEXE 3

Pratiques de soins détaillées

Les soins du quotidien occupent une place essentielle dans l'accueil du jeune enfant. Ils répondent aux besoins physiologiques fondamentaux tout en constituant des temps privilégiés de relation, d'observation et d'accompagnement vers l'autonomie.

Au sein de la crèche Grandi'Oz, tant au sein de l'accueil collectif qu'avec les assistantes maternelles ces temps sont réalisés dans le respect du rythme, de l'intimité et du bien-être de chaque enfant.

1. Le change

Le change est un temps individualisé permettant d'assurer l'hygiène et le confort de l'enfant, tout en favorisant la relation sécurisante avec le professionnel.

Le change est réalisé aussi souvent que nécessaire, en fonction des besoins de l'enfant. Le professionnel veille à informer verbalement l'enfant des gestes réalisés et à solliciter sa participation selon ses capacités.

Les règles d'hygiène sont strictement respectées :

- Lavage ou désinfection des mains avant et après chaque change ;
- Utilisation de matériel propre et adapté ;
- Nettoyage et désinfection du plan de change entre chaque enfant ;
- Port de gants à usage unique si nécessaire.

L'intimité de l'enfant est respectée par une posture professionnelle adaptée et par le respect de sa pudeur.

Le change est proposé en position allongée favorisant la détente, l'éveil corporel et la qualité de l'interaction avec l'adulte.

Dès que l'enfant acquiert la marche et manifeste un désir d'indépendance, le soin évolue vers un change debout, respectant ainsi son rythme et son besoin d'autonomie.

Tout au long de ce processus, le professionnel sollicite la participation active de l'enfant (enlever son pantalon, choisir sa couche, s'essuyer ou s'installer sur les toilettes et tirer la chasse d'eau...)

2. L'hygiène corporelle

Les soins d'hygiène corporelle visent à assurer le confort et la santé de l'enfant. Ils sont réalisés dans *le respect des besoins individuels et des habitudes familiales lorsque cela est possible.*

Chaque espace de vie dispose d'une salle de bain, chacune équipée de casiers individuels pour les enfants, de plans de change, de WC avec séparations.

Chaque soin (lavage de nez ...) effectué à l'enfant est noté sur un cahier médical de suivi des enfants.

Les soins peuvent inclure :

- Nettoyage du visage et des mains,
- Lavage du nez si nécessaire,
- Surveillance de l'état cutané,
- Accompagnement à l'acquisition de la propreté.

Si l'hygiène est indispensable au maintien de la bonne santé, l'approche psychoaffective l'est tout autant pour l'équilibre de l'enfant.

- Echanges individualisés favorisant la sécurité affective et la construction de la confiance,
- Tout comme au domicile de l'assistante maternelle, l'adulte doit considérer le change comme un moment de contact exclusif, de relation privilégiée et par conséquent, évite le plus possible les perturbations,
- La confiance en l'adulte se construit,

- La continuité des soins est privilégiée afin que l'enfant ne soit pas déstabilisé, ni inquiet,
- Une harmonisation des pratiques entre les professionnels.

Exemples :

Pour respecter le corps de l'enfant, aucune prise de température n'est faite par voie anale. Celle-ci peut se faire sous le bras ou en frontal.

Pour favoriser la relation et ne pas mettre l'enfant en danger, le professionnel veille à avoir le matériel adéquat à proximité du tapis de change.

Pour sécuriser l'enfant, l'adulte est en permanence avec l'enfant dans un espace intime mais pas trop éloigné du groupe ; il veille à maintenir un contact permanent avec l'enfant.

Lors des jeux d'eau l'enfant est revêtu d'un body ou d'un maillot de bain.

Le bain est réservé aux parents à domicile. Cependant l'enfant peut être baigné en cas de régurgitations, diarrhées...

Des paroles accompagnent le temps du soin.

3. L'accompagnement à l'acquisition de la propreté

L'acquisition de la propreté est un processus progressif, respectant le rythme de développement de chaque enfant. Elle est mise en place en concertation avec la famille et repose sur l'observation des signes de maturité de l'enfant.

L'initiative revient, dans un premier temps, généralement aux parents.

À la crèche, l'enfant peut ensuite manifester l'envie d'utiliser le pot ou les toilettes, notamment par imitation de ses pairs.

- L'équipe ou l'assistante maternelle l'accompagne et l'encourage alors avec bienveillance, en lui proposant des temps réguliers (après les repas, avant la sieste, etc.), sans jamais imposer cette démarche.

- Un dialogue étroit avec les familles est essentiel afin de partager les observations et les évolutions de l'enfant : utilisation des toilettes de plus en plus fréquente, couches sèches, demandes spontanées, etc. – Identification, avec la famille, du moment opportun pour retirer la couche.

L'apprentissage débute généralement à la maison, puis se poursuit au sein de la structure ; un décalage entre les deux lieux peut exister et est pris en compte avec souplesse.

- Durant cette période, l'enfant est invité plus fréquemment à aller aux toilettes.

- Les éventuels accidents font partie intégrante de l'apprentissage et sont accueillis sans jugement ni mise en échec, afin de préserver la confiance de l'enfant.
- Les parents sont invités à prévoir un nombre suffisant de vêtements de rechange pour permettre à l'équipe d'accompagner sereinement cette phase.
- Il est également recommandé de supprimer le body lorsque l'enfant commence à utiliser le pot ou les toilettes.
- Rester attentif aux besoins de l'enfant et de ne pas hésiter à revenir temporairement en arrière si nécessaire.

Le développement de l'enfant n'étant pas linéaire, il peut manifester des ambivalences entre le désir de « grandir » et celui de rester petit. Certains événements extérieurs (naissance d'un frère ou d'une sœur, déménagement, changement de repères...) peuvent également influencer ce processus.

- L'acquisition de la propreté se fait progressivement : la couche est d'abord retirée en journée, puis lors de la sieste et, en général, en dernier lieu la nuit.
- Le lavage des mains fait partie de l'éducation à la propreté. Les enfants se lavent les mains après être allé aux toilettes, avant le temps repas, après des activités salissantes, après être allé au jardin...
- Le lavabo, le distributeur de savon et une serviette sont à la hauteur dans la salle de bain des moyens grands. L'adulte accompagne l'enfant dans son acquisition.

Petit à petit, l'enfant acquiert une image de son corps de moins en moins morcelée. Il va apprendre à observer les autres, à percevoir une différence et à s'identifier à l'image masculine ou féminine.

Le professionnel répond aux questions de l'enfant sur cette différence sexuelle et lui inculque le respect de l'autre dans son intimité et la pudeur sans le réprimander. L'enfant va ainsi amorcer l'élaboration de son identité.

Le professionnel accompagne l'enfant sans contrainte ni pression, en valorisant ses réussites et en respectant ses refus. L'enfant est encouragé à participer activement aux gestes liés à son hygiène, dans une démarche d'autonomie progressive.

4. L'administration des traitements médicaux

L'administration de médicaments au sein de la structure est réalisée dans le respect du cadre réglementaire et des protocoles en vigueur.

Elle est possible uniquement :

- Sur présentation d'une ordonnance médicale valide ;
- Avec une autorisation parentale écrite ;
- Selon les modalités définies dans les protocoles internes.

Les traitements sont administrés par des professionnels habilités et dans des conditions garantissant la sécurité de l'enfant. Chaque administration fait l'objet d'une traçabilité.

Dès instant où l'enfant se plaint, il exprime une demande et attend que l'adulte reconnaisse ce qui s'est passé. L'enfant est accompagné et sa douleur prise en compte. Les soins nécessaires lui sont apportés (froid, crème, pansements...) en fonction du protocole médical, validé par le référent santé et d'accueil inclusif.

5. La prise en compte des besoins spécifiques de santé

Lorsque l'état de santé d'un enfant nécessite des aménagements particuliers, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Celui-ci est élaboré en collaboration avec la famille, le Référent Santé et Accueil Inclusif, l'équipe et les professionnels de santé concernés.

Le PAI précise les conduites à tenir et les adaptations nécessaires afin de garantir un accueil sécurisé et adapté.

6. La surveillance de l'état de santé de l'enfant

Les professionnels assurent une observation quotidienne de l'état général de l'enfant afin de repérer d'éventuels signes d'inconfort ou de maladie.

En cas de symptômes, les parents sont informés et les conduites à tenir sont appliquées conformément aux protocoles établis. L'objectif est d'assurer la sécurité sanitaire tout en respectant le bien-être de l'enfant.

7. Les règles d'hygiène professionnelle

Afin de limiter les risques de transmission infectieuse, l'ensemble des professionnels applique des règles d'hygiène rigoureuses :

- Hygiène régulière des mains,
- Entretien et désinfection du matériel et des surfaces,
- Respect des protocoles sanitaires,
- Application des consignes en cas de maladie ou d'épidémie.

8. Le temps du repas

Les menus proposés aux enfants sont équilibrés, variés et adaptés à leur âge. Les repas sont préparés par une société extérieure qui livre quotidiennement les repas en liaison froide et le service Restauration monte en température les plats dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur.

Les menus sont communiqués aux parents par voie d'affichage dans chaque crèche. Au domicile de l'assistante maternelle, c'est elle qui prépare la veille le repas pour qu'elle n'ait qu'à le réchauffer le lendemain midi sans précipitation.

Les objectifs :

- Satisfaire les besoins physiologiques de l'enfant en tenant compte de son âge, de ses goûts, de son rythme et de son développement.
- Favoriser la convivialité, les échanges (entre enfants et entre l'enfant et l'adulte) et la socialisation.
- Faire du temps de repas un temps qui participe à la sécurité affective de l'enfant. C'est un moment de relation et d'échange privilégié entre l'adulte et l'enfant. C'est un acte important qui permet à l'enfant de se ressourcer, de s'apaiser et de trouver du réconfort.

L'allaitement maternel : Le sevrage peut être difficile aussi bien pour la mère que pour l'enfant. Les équipes et l'assistante maternelle sont à l'écoute pour favoriser :

- La continuité de l'allaitement dans les structures et au domicile,
- La mise en place de moyens dans les crèches pour conserver et réchauffer le lait maternel.

Quel que soit l'âge des enfants et le lieu d'accueil, le temps du repas est un moment de plaisir et d'échange avec l'adulte et les autres enfants : c'est un temps relationnel mais aussi un temps de découverte.

Il est important pour les enfants de leur laisser le temps d'accepter de manger, voire même de passer à table, et à l'adulte d'accepter un éventuel refus et de soutenir l'enfant à ce moment-là.

Chez les bébés, le repas est individualisé et de préférence donné par l'auxiliaire de référence de l'enfant ou l'assistante maternelle. Le repas est donné en priorité sur les genoux et dans les bras pour favoriser l'échange enfant/adulte pendant ce temps privilégié.

Chaque adulte doit être confortablement installé et à sa convenance, pour faciliter ses échanges avec l'enfant. Le confort de l'enfant passe par le confort de l'adulte qui lui donne son repas.

Pour les biberons, nous allons privilégier l'enfant confortablement installé dans les bras de l'adulte de manière à permettre les échanges par le regard.

Chez les tout petits, pour qui l'attente est difficile, c'est l'horloge « repas » qui déterminera l'heure du prochain repas à prendre.

- La feuille de rythme peut être une aide précieuse pour le respect du rythme de chacun. Petit à petit, en fonction de l'heure d'arrivée des enfants, de l'état de santé de l'enfant et des observations des professionnelles un tour de rôle se met naturellement en place... L'enfant repérant ainsi son ordre de passage, peut plus sereinement appréhender l'attente.

Dès que l'enfant est en mesure de maîtriser la position assise, nous lui proposons une chaise avec accoudoirs de manière à lui assurer une plus grande liberté de mouvements puis sans accoudoir selon sa corpulence et son développement moteur. Les pieds doivent être posés au sol ou sur une plateforme pour plus de confort et d'ergonomie.

- Les enfants commencent à manger seuls avec l'adulte puis petit à petit le groupe va se former, d'abord 2, puis 3, puis 4 enfants peuvent partager la même table.
- Le repas est présenté à l'enfant sur un plateau posé devant lui, une deuxième cuillère lui est proposée afin de favoriser son autonomie.
- Afin de préserver le goût des aliments, les protéines ne sont pas systématiquement mélangées à la purée sauf si c'est le goût de l'enfant.
- Il est privilégié de donner à l'enfant la possibilité d'expérimenter seul son repas en touchant son alimentation, en mangeant avec ses mains, en l'incitant petit à petit à prendre sa cuillère
- Il est accepté un refus de l'enfant en ne l'obligeant pas à goûter, mais en lui laissant simplement son plateau.

Chez les plus grands le repas est pris en commun avec un maximum de 6 enfants (en collectivité) pour un adulte.

- Dès que cela est possible les enfants se servent eux même ; les plateaux sont présentés aux enfants devant eux avec des crudités, des protéines, des légumes, le fromage et le dessert.
- Les préparatifs comme couper la viande ou éplucher les fruits, se font devant les enfants. Dès que cela est possible, leur participation est sollicitée pour les rendre acteurs de ce moment ludique.
- Les verres sont privilégiés plutôt que ceux au bec verseur pour des raisons ergonomiques en encourageant le développement de la déglutition normale.

Si les enfants en manifestent le désir, il faut leur permettre d'être toujours à la même place à table et respecter cette demande qui fait partie des rituels sécurisant l'enfant.

L'adulte est attentif au comportement de chacun des enfants au moment du repas. Tout comportement excessif est discuté en équipe afin de comprendre la demande de l'enfant et d'y répondre de manière adaptée.

Il est important d'assurer des échanges réguliers avec les parents pour suivre les changements d'habitudes alimentaires de l'enfant et s'adapter à ses besoins et à son évolution.

Le moment du repas (déjeuner et goûter) est un moment essentiel pour l'enfant en tant que repère. Ce temps ritualisé, récurrent et continu l'aide à se situer dans le déroulement de sa journée. C'est pourquoi, il est important d'en faire un moment de qualité, riche en échanges et en convivialité.

Les enfants ont la possibilité de fêter les anniversaires à la crèche à la demande des parents à partir de 2 ans. D'abord dans leur cercle familial puis à la crèche, ces moments précieux sont à privilégier dans un premier temps à la maison.

Ce moment convivial et festif permet de réunir l'ensemble des enfants et de sortir du cadre routinier de manière exceptionnelle (avec par exemple la fabrication d'un gâteau)

Des Pique niques peuvent être organisés en extérieur pour les plus grands ou avec les assistantes maternelles, au parc ou dans le jardin.

Ce temps festif vient dynamiser un groupe et apporter une notion plus conviviale au repas.

9. Le sommeil

Parce que dormir est un besoin vital, le sommeil est un des besoins physiologiques fondamentaux de l'enfant. Il remplit un rôle extrêmement important (maturation du système nerveux, sécrétion de l'hormone de croissance...).

Pour certains enfants, le lit est le royaume du doudou et de la rêverie, c'est pour eux un réel plaisir d'aller se reposer.

Pour d'autres, au contraire, chaque endormissement est source d'angoisses ou de panique.

Les objectifs :

- Répondre aux besoins physiologiques de l'enfant,
- Respecter le rythme de chacun, dans la limite des contraintes liées à la collectivité ou à l'accueil familial,
- Respecter le désir de l'enfant et être à l'écoute des habitudes de chacun.

La crèche est aménagée afin de proposer une pièce de repos spécifique et un espace calme propice à la détente dans les pièces de vie des enfants, permettant une surveillance constante.

Il en est de même, au domicile de l'assistante maternelle où un espace de sommeil est aménagé pour dormir.

- Chaque enfant a son lit, et dans la mesure du possible, au même endroit
- Son doudou, sa peluche, sa tétine lui sont proposés s'il en a et si nécessaire, ils resteront à disposition tout au long de la journée.

Cet aménagement permet aux plus petits d'avoir la possibilité de dormir s'ils en ont besoin à tout moment de la journée.

Pour les plus jeunes enfants, la taille du lit passera du lit à barreaux à un lit au sol suivant les besoins de chaque enfant.

Les rythmes de sommeil, très différents selon les enfants, sont respectés .

Les enfants ont la possibilité de se reposer dans un petit espace de la salle de jeux réservé à cet effet quel que soit le moment de la journée.

Les moyens/grands dorment sur des matelas au sol avec des entourages ce qui leur permettent de se lever et se coucher seul.

- Un temps de repos est proposé à tous après le repas

- Chaque enfant retrouve son matelas à la même place ou dans le même espace de la salle de sieste.
- La luminosité de la pièce est légèrement diminuée afin de pouvoir continuer à surveiller les enfants sans difficulté
- Des rituels de déshabillage, de temps calme, lecture d'une histoire avant la sieste, une musique douce ou une main posée sur l'enfant peut accompagner l'endormissement.
- Les enfants ont la possibilité de se lever lorsqu'il en a envie et lorsque l'enfant n'arrive pas à trouver le sommeil, il est relevé et la sieste lui est proposée plus tard.

Pour dormir, l'enfant doit se sentir en sécurité ; c'est pourquoi le sommeil n'est proposé qu'en fin d'adaptation et n'est jamais imposé.

L'adulte doit prendre soin de respecter les habitudes de l'enfant, ce qui va le rassurer et le reconforter. Ainsi, doudou, gigoteuse, tétine... sont autant d'objets qui peuvent aider l'enfant à gérer cette angoisse de la séparation qui peut apparaître au moment du coucher. Les auxiliaires prennent le temps de coucher les enfants et si nécessaire restent à proximité afin de répondre à leurs demandes respectives.

Dans les 2 espaces de vie des enfants, l'organisation et le travail mis en place visent à établir toutes les conditions matérielles et éducatives pour favoriser un sommeil de qualité ;

- Température de la pièce à 19°C
- Espace vitré favorisant la surveillance en continue.

La qualité et le temps de sommeil peuvent être différents entre la maison, la crèche ou le domicile de l'assistante maternelle, en termes d'activités, de bruits ou d'odeurs par exemple, mais aussi du fait des enjeux affectifs de ce moment.

ANNEXE 4

Développement durable – démarche détaillée

L'établissement s'inscrit dans une démarche de développement durable visant à concilier accueil de qualité du jeune enfant, respect de l'environnement et responsabilité sociale. Cette démarche s'appuie sur des actions concrètes, progressives et adaptées aux spécificités d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

Le développement durable est envisagé comme un engagement collectif, porté par l'équipe et partagé avec les enfants et leurs familles.

1. Principes généraux

La démarche de développement durable de la crèche repose sur les principes suivants :

- La réduction de l'impact environnemental des pratiques professionnelles,
- La préservation de la santé des enfants et des adultes,
- La sensibilisation dès le plus jeune âge au respect du vivant,

- L'inscription dans une dynamique évolutive et réaliste.

Ces principes guident les choix organisationnels, éducatifs et matériels de la structure.

2. Gestion des déchets et lutte contre le gaspillage

La crèche met en place une gestion raisonnée des déchets, dans le respect des consignes locales de tri.

Les actions engagées visent notamment à :

- Limiter les déchets à la source,
- Favoriser le tri sélectif,
- Réduire le gaspillage alimentaire,
- Privilégier les solutions réutilisables lorsque cela est possible.

Les enfants sont progressivement associés à ces pratiques à travers des gestes simples et adaptés à leur âge.

3. Gestion des ressources (eau, énergie, consommables)

Une attention particulière est portée à la gestion des ressources naturelles.

Les pratiques mises en œuvre incluent :

- Une utilisation raisonnée de l'eau lors des soins et du nettoyage,
- Une vigilance sur la consommation d'énergie (éclairage, chauffage, ventilation),
- Une limitation des consommables à usage unique lorsque cela est compatible avec les exigences sanitaires.

Ces pratiques sont intégrées au quotidien de la structure et régulièrement réévaluées.

4. Choix des produits et du matériel

Dans la mesure du possible, la crèche privilégie :

- Des produits d'entretien respectueux de l'environnement et de la santé,
- Du matériel durable, réparable et conforme aux normes en vigueur,
- Des jeux et jouets favorisant des matériaux robustes et sûrs.

Les achats sont réfléchis collectivement, en tenant compte des besoins pédagogiques, des contraintes budgétaires et de l'impact environnemental.

5. Aménagement des espaces et lien avec la nature

Les espaces intérieurs et extérieurs sont pensés afin de favoriser le bien-être des enfants et leur relation à l'environnement.

La crèche encourage :

- L'accès régulier aux espaces extérieurs,
- L'observation de la nature et des saisons,
- L'utilisation de matériaux naturels dans les propositions de jeu,
- Le respect du vivant.

Ces expériences participent au développement sensoriel et à l'éveil écologique des enfants et la formation du personnel.

Des sorties quasi quotidiennes sont privilégiées avec l'acquisition de vêtements adaptés

6. Sensibilisation et implication des équipes

La démarche de développement durable repose sur l'implication de l'ensemble de l'équipe. Les professionnels sont invités à :

- Adopter des pratiques écoresponsables,
- Réfléchir collectivement aux améliorations possibles,
- Partager leurs observations et propositions.

Des temps d'échanges et de réflexion permettent d'ancrer cette démarche dans le fonctionnement quotidien de la crèche.

7. Association des familles

Les familles peuvent être associées à la démarche de développement durable par le partage d'informations, la valorisation des actions mises en place et les échanges autour des pratiques respectueuses de l'environnement.

Cette collaboration s'inscrit dans une démarche de coéducation et de cohérence entre la vie familiale et la vie en collectivité.

8. Une démarche progressive et évolutive

La démarche de développement durable de la crèche Grand'Oz est amenée à évoluer dans le temps. Les pratiques sont régulièrement évaluées et ajustées afin de répondre aux enjeux environnementaux, aux contraintes réglementaires et aux besoins des enfants et des familles.

9. Qualité de l'air

La qualité de l'air intérieur constitue un enjeu majeur dans un établissement d'accueil du jeune enfant. Les jeunes enfants, du fait de leur système respiratoire en développement et du temps important passé en intérieur, sont particulièrement sensibles aux polluants atmosphériques.

La crèche porte donc une attention spécifique à la qualité de l'air afin de préserver la santé et le bien-être des enfants et des professionnelles.

Les actions mises en œuvre comprennent notamment :

- Une aération régulière et quotidienne des espaces, en dehors des temps de présence directe des enfants lorsque cela est possible,
- Une vigilance particulière lors des activités générant des odeurs ou des émanations (produits d'entretien, activités créatives),
- Le choix de produits d'entretien respectueux de la santé et conformes à la réglementation en vigueur,
- La limitation des sources potentielles de pollution intérieure (bougies, parfums d'ambiance, produits odorants),
- L'entretien régulier des systèmes de ventilation et des équipements.
- Le contrôle continu des valeurs de CO² dans l'air de la pièce d'activité.

L'équipe est sensibilisée aux bonnes pratiques permettant de maintenir une atmosphère saine : ouverture des fenêtres à des moments stratégiques de la journée, adaptation du chauffage et de la ventilation, observation des éventuels signes d'inconfort respiratoire chez les enfants.

Cette vigilance contribue à :

- Réduire les risques d'irritations et d'allergies,
- Favoriser le confort respiratoire,
- Soutenir le bien-être général et la qualité du sommeil,
- Garantir un environnement sécurisant et adapté au développement du jeune enfant.

La qualité de l'air s'inscrit pleinement dans la démarche globale de développement durable de la crèche. Elle articule la santé, la prévention et la responsabilité environnementale.

Comme l'ensemble des actions engagées, cette démarche fait l'objet d'une attention continue et d'ajustements réguliers afin de garantir un cadre d'accueil sain et respectueux des besoins des enfants.

ANNEXE 5

Crèche Collective et Familiale Grandi'Oz :

Journée type section Bébés/ Moyens

7h30 : Arrivée 1^{ère} professionnelle

- Ouverture des issus de secours
- Aération de la section
- Installation de la salle et des jeux pour l'accueil des enfants (mettre des jeux et jouets à dispositions au sol ou sur des étagères)
- Purge de l'eau (après un weekend ou plus)
- Faire le plein de couches.
- Accueil des familles, proposition d'un temps de repos aux enfants qui ont besoin en vérifiant les fiches de rythmes.

8h30 : Arrivée de la 2^{ème} professionnelle (S'informer des transmissions)

- Change des couches si nécessaire et proposition d'un temps de sieste selon chaque enfant.

9h : Arrivée de la 3^{ème} professionnelle (S'informer des transmissions)

10h : Arrivée de la 4^{ème} professionnelle (S'informer des transmissions)

- Temps de transmissions entre collègues.
- Rangement des jeux d'accueil et installation de nouveaux jeux.

Biberonnerie : la professionnelle de 7h30 part en biberonnerie préparer les biberons de la journée. (Cf. protocole)

11h : Préparation des repas puis début des repas

- Une seule professionnelle prépare le chariot de repas
- Deux professionnelles référentes donnent les repas
- Une professionnelle en soutien au sol
- Elle est le relais des repas pour la professionnelle de 7h30, quand elle part en pause méridienne à 12h.
- L'ordre des repas peut être défini en amont (tour de rôle si nécessaire).

12h : 1^{ère} Professionnelle de 7h30 part en pause méridienne (1h)

La 3^{ème} professionnelle prend le relais des repas s'ils ne sont pas terminés.

12h30 : La 2^{ème} professionnelle de 8h30 part en pause méridienne (1h)

13h : La 3^{ème} professionnelle de 9h part en pause méridienne (1h) (retour de la professionnelle de 7h30)

14h : Départ de la 4^{ème} professionnelle de fermeture en pause méridienne (1h) (retour de la 3^{ème} professionnelle de 8h30)

14h45 : Début des goûters avec 3 professionnelles

- La professionnelle de soutien au tapis (prends le relais si les goûters ne sont pas finis)
- Deux professionnelles de 7h30 et 8h30 donnent les goûters.

15h : Retour de la 4^{ème} professionnelle de fermeture

16h : Départ de la professionnelle de 7h30 .

17h : Départ de la professionnelle de 8h30

- Lavage des jeux de l'après midi

- Avant de partir la professionnelle de 8h30 emmène les biberons en cuisine, afin qu'ils soient mis au lave-vaisselle le lendemain matin ou lavage des biberons en biberonnerie.
- 8h30 : Après le départ des enfants
 - Installer les étiquettes pour le lendemain matin
 - La professionnelle de fermeture relève les coussins et un maximum de petit mobilier. Elle sort les poubelles et le sac de linge fermés dans le couloir de la section.
 - Eteindre toutes les lumières et vérifier que les portes, fenêtres extérieures sont verrouillées.

Tableau des horaires du personnel section Bébés/moyens :

Horaires	1 ^{ère} pro	2 ^{ème} pro	3 ^{ème} pro	4 ^{ème} pro	NB d'enfants juin 2026			
					Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h					1	2	1	2
8h-8h30					3	5	4	5
8h30-9h					7	8	8	8
9h-9h30					9	10	10	10
9h30-10h					9	10	10	10
10h-10h30					9	10	10	10
10h30-11h					9	10	10	10
11h-11h30					9	10	10	10
11h30-12h					9	10	10	10
12h-12h30					9	10	10	10
12h30-13h					9	10	10	10
13h-13h30					9	10	10	10
13h30-14h					9	10	10	10

14h-14h30					9	10	10	10
14h30-15h					9	10	10	10
15h-15h30					9	10	10	10
15h30-16h					9	10	10	10
16h-16h30					9	10	10	10
16h30-17h					9	9	10	9
17h-17h30					7	7	8	7
17h30-18h					5	5	6	5
18h-18h30					3	4	4	4

Crèche Collective et Familiale Grandi'Oz Journée type section Moyens / Grands

7h30 : Arrivée 1^{ère} professionnelle

- Ouverture des issus de secours.
- Aération de la section.
- Installation de la section.
- Purge de l'eau si nécessaire.
- Faire le plein des couches.
- Vérifier s'il ne manque rien dans la pharmacie (sinon la compléter)
- Accueil des familles.

8h30 : Arrivée de la 2^{ème} professionnelle (S'informer des transmissions)

- Elle peut proposer une activité (changer certaines couches si nécessaire)

9h : Arrivée de la 3^{ème} professionnelle (S'informer des transmissions)

- Séparer le groupe si nécessaire et proposer un atelier si besoin.

10h : Arrivée de la 4^{ème} professionnelle (S'informer des transmissions)

- Séparation en petits groupes d'enfants avec préparation différentes activités proposées.
- Rituel pour tout type de déplacement dans les différents lieux de vie de la MPE.

10h50 : Retour d'activités dans la section, Prévoir un temps pour ranger avec les enfants.

- La professionnelle du matin se détache pour aller préparer le repas (installer les assiettes, bavoirs, couper la viande, les fruits et légumes) avec la proposition à un ou deux enfants de participer à la mise en place du repas.
- Lavage des mains.

11h : Repas dans la salle, 5, 6 enfants sur 3 tables. Une professionnelle est présente au repas en soutien.

11h45 : Fin du repas et retour en section avec un départ échelonné. La première table à avoir fini le repas quitte le réfectoire en premier, puis la seconde.

- Déshabillage, changes des couches ou passage aux toilettes des enfants par groupe de table
- Déshabillage et couchage échelonné des enfants.

12h/12h15 : la 2^{ème} professionnelle part en pause de méridienne (1h)

- Début des couchers pour les enfants du premier groupe et proposition d'un temps lecture avant la sieste.

12h30 : la 2^{ème} professionnelle part en pause de méridienne (1h)

13h30 : la 3^{ème} professionnelle part en pause de méridienne (1h)

14h : la 3^{ème} professionnelle part en pause de méridienne (1h)

Ses horaires de pause méridienne ne sont pas figés et peuvent être ajustés selon l'organisation et les besoins des enfants.

15h/15h45 : Toutes les professionnelles sont présentes

- Réveil échelonné des enfants.
- Changes des couches et rhabillage des enfants dans la section.

15h45 : La professionnelle de 7h30 va préparer le nécessaire pour le goûter.

16h : Départ de la professionnelle de 7h30

- Le goûter est proposé aux enfants aux mêmes tables que pour le déjeuner.
- 16h00 : retour dans la section
- Proposition d'une activité et accueil des premiers parents

16h45 : Change des couches si nécessaire

17h : Départ de la professionnelle de 8h30

18h : Avant le départ de la professionnelle de 9h

- Ranger la section
- Vider les poubelles
- Sortir le sac de linge devant la porte de la section

18h30 : Départ de la 4^{ème} professionnelle de 10h

- Eteindre les lumières
- Vérifier que les portes et les fenêtres de la section soient fermées
- Fermer les volets.

Tableau des horaires du personnel section Moyens/Grands :

Horaires	1 ^{ère} pro	2 ^{ème} pro	3 ^{ème} pro	4 ^{ème} pro	NB d'enfants juin 2026			
					Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h	7h30				1	1	1	1
8h-8h30					2	2	2	2

8h30-9h		8h30			5	4	5	4
9h-9h30			9h		12	13	14	13
9h30-10h					13	14	15	15
10h-10h30				10h	14	14	15	15
10h30-11h					14	14	15	15
11h-11h30					15	14	15	15
11h30-12h					15	14	15	15
12h-12h30					15	14	15	15
12h30-13h					15	14	15	15
13h-13h30					15	14	15	15
13h30-14h					15	14	15	15
14h-14h30					15	14	15	15
14h30-15h					15	14	15	15
15h-15h30					15	14	15	15
15h30-16h	16h				15	14	15	15
16h-16h30					13	11	12	10
16h30-17h		17h			12	10	10	9
17h-17h30			17h30		7	5	4	5
17h30-18h					4	4	3	3
18h-18h30				18h30	1	2	1	1

